



# Prospectus simplifié

Le 19 décembre 2011

Actions de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O

## **Fonds de revenu fixe**

Catégorie de revenu à court terme RBC

Catégorie capital d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North

Catégorie capital d'obligations à rendement élevé RBC

## **Fonds d'actions canadiennes**

Catégorie de dividendes canadiens RBC

Catégorie d'actions canadiennes RBC

Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC

Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

## **Fonds d'actions nord-américaines**

Catégorie de valeur nord-américaine RBC

## **Fonds d'actions américaines**

Catégorie d'actions américaines RBC

Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North

## **Fonds d'actions internationales**

Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North

Catégorie d'actions de marchés émergents RBC

## **Fonds d'actions mondiales**

Catégorie de ressources mondiales RBC

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces actions  
et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

<b>Introduction</b>	2	<b>Achats, échanges et rachats</b>	40
<b>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?</b>	2	<b>Services facultatifs</b>	45
<b>Modalités d'organisation et de gestion des fonds</b>	8	<b>Frais</b>	46
<b>Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document</b>	9	<b>Rémunération des courtiers</b>	49
<b>Fonds de revenu fixe</b>		<b>Rémunération des courtiers prélevée sur les frais de gestion</b>	51
Catégorie de revenu à court terme RBC	12	<b>Incidences fiscales pour les épargnants</b>	51
Catégorie capital d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	14	<b>Quels sont vos droits?</b>	53
Catégorie capital d'obligations à rendement élevé RBC	17	<b>Termes et expressions utilisés dans le présent prospectus simplifié</b>	54
<b>Fonds d'actions canadiennes</b>			
Catégorie de dividendes canadiens RBC	20		
Catégorie d'actions canadiennes RBC	22		
Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC	24		
Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC	26		
<b>Fonds d'actions nord-américaines</b>			
Catégorie de valeur nord-américaine RBC	28		
<b>Fonds d'actions américaines</b>			
Catégorie d'actions américaines RBC	30		
Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	32		
<b>Fonds d'actions internationales</b>			
Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North	34		
Catégorie d'actions de marchés émergents RBC	36		
<b>Fonds d'actions mondiales</b>			
Catégorie de ressources mondiales RBC	38		

## Introduction

Dans le présent document, « nous », « notre » et « nos » font référence à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »). Tous les Fonds catégorie de société RBC énumérés en page couverture du présent prospectus simplifié sont désignés tant collectivement qu'individuellement par le terme « fonds ». Les fonds constituent des catégories d'actions de RBC Corporate Class Inc. (parfois appelée la « Société »). Chaque catégorie d'actions de la Société (sauf ses actions ordinaires) constitue un organisme de placement collectif distinct ayant ses propres objectifs de placement et il se rapporte expressément à un portefeuille de placements distinct. Chaque catégorie se divise en séries distinctes d'actions (les « actions »).

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis au sujet des fonds énumérés en page couverture pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits à titre d'épargnant.

Le présent prospectus simplifié est divisé en trois parties. On trouvera de l'information générale sur les organismes de placement collectif et sur les risques qu'ils comportent entre les pages 2 et 8 du présent prospectus simplifié et celles-ci présentent les entreprises qui gèrent les fonds. On trouvera de l'information propre à chacun des fonds entre les pages 9 et 39, et de l'information générale sur les fonds, entre les pages 40 et 56.

D'autres renseignements sur chacun des fonds sont présentés dans les documents suivants :

- › la notice annuelle des fonds;
- › le dernier aperçu des fonds déposé;
- › les derniers états financiers annuels déposés des fonds;
- › les états financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels;
- › le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds déposé;
- › tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des fonds déposé après ce rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, appelez-nous au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais), écrivez-nous par courriel à [fonds.investissements@rbc.com](mailto:fonds.investissements@rbc.com) (en français) ou à [funds.investments@rbc.com](mailto:funds.investments@rbc.com) (en anglais) ou adressez-vous à votre courtier.

On peut également obtenir un exemplaire du présent prospectus simplifié, de l'aperçu des fonds, de la notice annuelle, des rapports de la direction sur le rendement des fonds et des états financiers sur le site Web de RBC GMA à [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

On peut aussi obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les fonds à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Un organisme de placement collectif représente la mise en commun de placements pour le compte de personnes ayant un objectif de placement similaire. Lorsque vous investissez dans un organisme de placement collectif, votre argent est mis en commun avec celui de nombreux autres épargnants. Un gestionnaire de placements professionnel investit cet argent pour le compte de tout le groupe.

Le revenu, les frais, les gains et les pertes de l'organisme de placement collectif sont partagés entre les épargnants au prorata de leur participation. Investir dans des organismes de placement collectif peut s'avérer une façon plus simple, plus accessible et moins coûteuse de se constituer un portefeuille de titres et exige relativement peu de temps.

Les organismes de placement collectif possèdent différents types de placement, selon leurs objectifs à cet égard. Ces placements comprennent des titres de capitaux propres comme des actions, des titres à revenu fixe comme des obligations et des espèces ou des quasi-espèces comme des bons du Trésor ou des titres d'autres organismes de placement collectif appelés les « fonds sous-jacents ». La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant la fluctuation des taux d'intérêt, l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers et l'actualité visant la société.

Lorsque vous investissez dans une catégorie d'une société d'investissement à capital variable, comme la Société, vous achetez une partie de la société d'investissement à capital variable appelée action. Les sociétés d'investissement à capital variable tiennent un registre de tous les placements où est inscrit le nombre d'actions d'une catégorie détenues par chaque épargnant. Plus vous placez d'argent dans une catégorie d'une société d'investissement à capital variable, plus vous détenez d'actions. Le prix d'une action varie de jour en jour, selon le rendement des placements de la catégorie. Lorsque la valeur des placements d'une catégorie augmente, le prix des actions de la catégorie monte, et lorsque la valeur des placements de la catégorie chute, le prix des actions de la catégorie baisse également.

Certaines catégories d'actions sont offertes en plus d'une série. Une structure à séries multiples reconnaît le fait que des épargnants différents peuvent rechercher les mêmes objectifs de placement, mais avoir besoin de conseils ou de services différents. Chaque série représente un placement dans le même portefeuille de placements du fonds. Toutefois, chaque série peut imputer ses propres frais de gestion et engager ses propres dépenses. Par conséquent, on calcule chaque jour une valeur liquidative par action distincte pour chaque série. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment les actions sont-elles évaluées? » à la page 40.

Votre placement dans un organisme de placement collectif n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti (« CPG »), les actions ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, vous ne pourrez peut-être pas faire racheter vos actions. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos actions » à la page 45 pour plus de renseignements.

## Risque et rendement

Un épargnant court toujours le risque de perdre de l'argent. Les organismes de placement collectif ne font pas exception, mais le degré de risque varie considérablement d'un organisme de placement collectif à un autre. En règle générale, les placements présentant les plus grands risques offrent les meilleures possibilités de gains, mais aussi les plus grandes possibilités de pertes. Il s'agit pour vous de reconnaître le risque lié au placement, de le comprendre et de déterminer votre tolérance à ce risque.

Même si, à court terme, la valeur de vos placements chutait, à long terme, les effets de la volatilité du marché à court terme pourront être atténués. Un échéancier de placement à court terme peut vous forcer à vendre lorsque les conditions du marché sont défavorables. Idéalement, les personnes qui investissent dans les fonds d'actions devraient avoir un échéancier de placement se situant au minimum entre 5 et 9 ans, soit une période généralement assez longue pour que les placements surmontent la volatilité à court terme, le cas échéant, et prennent de la valeur.

Le graphique ci-après montre le lien entre le risque et le rendement éventuel. Comme vous pouvez le constater, les fonds du marché monétaire sont les moins volatils, mais présentent généralement les rendements les moins élevés. À l'opposé, les fonds d'actions sont habituellement les plus à risques, mais ils ont aussi tendance à offrir les meilleures possibilités de rendement.



À l'occasion, un organisme de placement collectif peut toutefois en surpasser un autre. Il s'agit de constituer un portefeuille diversifié d'organismes de placement collectif pour tenter de faire en sorte que la baisse du rendement d'un organisme de placement collectif soit contrebalancée par la croissance du rendement d'un autre, ce qui contribue à réduire les risques et à obtenir un rendement constant. Votre conseiller peut vous aider à mettre sur pied un portefeuille qui vous convient.

## Risques généraux en matière de placement

La valeur des organismes de placement collectif peut varier de jour en jour, car la valeur des titres dans lesquels ils investissent peut être touchée par l'évolution des taux d'intérêt, des marchés financiers et des entreprises, ainsi que par la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des actions, au moment de leur rachat, peut être supérieure ou inférieure à leur valeur au moment où vous les avez achetées. Le rendement d'un organisme de placement collectif qui investit principalement dans d'autres organismes de placement collectif (un « fonds de fonds ») et la capacité de l'organisme de placement collectif d'atteindre ses objectifs de placement sont directement liés au rendement et aux objectifs de placement des fonds sous-jacents qu'il détient. La Catégorie capital d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North et la Catégorie capital d'obligations à rendement élevé RBC (chacun, un « fonds de catégorie de capital ») peuvent investir dans des parts d'un fonds sous-jacent, lequel procure une exposition à un autre organisme de placement collectif (le « fonds de référence »). Par conséquent, la capacité de chacun des fonds de catégorie de capital à atteindre ses objectifs de placement pourraient également être reliés au rendement et aux objectifs du fonds de référence applicable. Se reporter à la rubrique « Risque associé à un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence » ci-après.

Vous trouverez ci-après une description des facteurs de risque particuliers pouvant toucher la valeur de votre placement dans un fonds. Reportez-vous aux descriptions des fonds données à partir de la page 12 pour connaître les facteurs de risque applicables à chacun des fonds, à un fonds sous-jacent ou à un fonds de référence (chacun étant désigné un « fonds » dans les descriptions qui suivent).

## Risque associé au crédit

Le risque associé au crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations à temps ou en général. Des agences spécialisées notent les titres d'emprunt émis par des sociétés, des gouvernements et des entités à objectif déterminé (comme des entités qui émettent des titres adossés à des actifs ou des titres adossés à des prêts hypothécaires). Les titres d'emprunt émis par des sociétés ou des gouvernements de marchés émergents présentent souvent un risque de crédit accru (cote de solvabilité plus faible), tandis que les titres d'emprunt émis par des sociétés bien établies ou des gouvernements de pays développés

présentent généralement un risque de crédit moindre (cote de solvabilité plus élevée). Une révision à la baisse de la cote de solvabilité d'un émetteur ou d'autres nouvelles ayant une incidence négative sur sa cote de solvabilité peuvent avoir une influence sur la valeur marchande d'un titre d'emprunt. D'autres facteurs peuvent aussi avoir une incidence sur la valeur marchande d'un titre d'emprunt, comme le niveau de liquidité du titre, un changement dans la perception du marché à l'égard de la solvabilité du titre, des parties qui participent à la création du titre et des actifs sous-jacents, le cas échéant. Les instruments d'emprunt assortis d'une faible cote de solvabilité ou sans cote de solvabilité offrent généralement un meilleur rendement que les instruments d'emprunt dont la cote est plus élevée, mais le risque de subir des pertes importantes est plus élevé. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme.

### Risque associé au change

La plupart des fonds sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de les payer en monnaie étrangère et reçoivent donc une contrepartie en monnaie étrangère au moment de la vente. Ces fonds peuvent également acheter des devises à titre de placements. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères auront une incidence sur la valeur, en dollars canadiens, des titres étrangers ou des devises détenus par un fonds. Par exemple, si le dollar canadien est en hausse par rapport au dollar américain, l'avoir d'un fonds libellé en dollars américains aura une valeur inférieure en dollars canadiens. Cette baisse de valeur peut réduire, voire annuler, le rendement obtenu par le fonds. L'exposition au risque associé au change peut avoir pour effet d'augmenter la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Certains fonds peuvent se protéger contre le risque de fluctuation des taux de change des éléments d'actif sous-jacents du fonds.

### Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés

Un instrument dérivé est un type de placement dont la valeur est établie en fonction du rendement d'autres placements ou de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers.

Les fonds peuvent recourir à des instruments dérivés autorisés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») dans la mesure où ceux-ci sont utilisés conformément aux objectifs de placement du fonds. **Un fonds ne peut recourir à des instruments dérivés à des fins spéculatives ou en vue d'établir un portefeuille avec trop d'effet de levier.** Si un fonds a recours à des instruments dérivés, il doit, conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, détenir suffisamment d'actifs ou d'espèces pour pouvoir respecter ses engagements pris aux termes des contrats sur instruments dérivés, de façon à limiter les pertes pouvant découler de l'utilisation d'instruments dérivés.

Il existe de nombreux types d'instruments dérivés, ceux-ci prenant habituellement la forme d'un contrat d'achat ou de vente d'une marchandise, d'une monnaie, d'un titre ou d'un indice boursier donné. Parmi les types d'instruments dérivés les plus courants, on retrouve :

- › les contrats à terme standardisés ou de gré à gré – engagements pris le jour même d'acheter ou de vendre une monnaie, un titre ou un indice boursier à une date déterminée et à un prix fixé d'avance;
- › les contrats d'option – engagements donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres dans un délai prescrit à un prix fixé d'avance;
- › les swaps – contrats négociés entre les parties, celles-ci ayant convenu d'échanger des paiements établis d'après le rendement de différents placements. Parmi les types de swaps les plus courants, on retrouve le swap de taux d'intérêt. La partie A convient de payer à la partie B un montant établi d'après un taux d'intérêt fixé à l'avance. En contrepartie, la partie B convient de payer à la partie A un montant variable établi d'après un taux de référence comme celui des acceptations bancaires ou du taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL »).

Les instruments dérivés peuvent aider un organisme de placement collectif à atteindre ses objectifs de placement et peuvent servir à l'une des fins suivantes :

- › aux fins de protection contre le risque de fluctuation de la valeur d'un placement pouvant découler d'une variation des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des marchandises et des cours boursiers ou pour réduire ce risque;
- › comme substitut aux placements directs dans un titre ou un marché en particulier. Un organisme de placement collectif peut recourir aux instruments dérivés au lieu d'acheter le titre même pour des raisons d'économie ou d'efficacité;
- › comme substitut aux placements directs dans une devise dans le cadre de la stratégie de placement globale d'un organisme de placement collectif qui investit dans des titres étrangers. Le gestionnaire de portefeuille pourrait être d'avis qu'une monnaie aura un rendement supérieur ou inférieur à celui d'une autre monnaie au cours d'une certaine période et pourrait conclure des contrats de change à terme de gré à gré afin de s'exposer à une devise à court ou à long terme.

Les instruments dérivés comportent des risques spéciaux, dont voici les plus courants :

- › l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture peut ne pas toujours être efficace ou peut limiter la possibilité qu'un organisme de placement collectif de réaliser un gain;
- › l'utilisation d'instruments dérivés à des fins autres que de couverture ne protège pas un organisme de placement collectif d'une baisse de la valeur du titre, de la devise ou du marché sous-jacent dont l'instrument dérivé est un substitut;
- › il se peut que le prix d'un instrument dérivé ne reflète pas exactement la valeur de la monnaie ou du titre sous-jacent;
- › rien ne peut garantir qu'un organisme de placement collectif pourra liquider son contrat sur instruments dérivés au moment voulu. Des

limites de négociation imposées par une bourse peuvent aussi avoir un effet négatif sur la capacité qu'a un organisme de placement collectif de liquider ses positions sur instruments dérivés. Cette situation pourrait empêcher un organisme de placement collectif de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;

- › les instruments dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être plus difficiles à négocier et pourraient comporter des risques de crédit plus élevés que ceux négociés en Amérique du Nord;
- › le cocontractant aux termes du contrat sur instruments dérivés peut ne pas être en mesure de remplir son obligation de conclure l'opération.

### Risque associé aux placements étrangers

Les placements étrangers sont touchés par des facteurs économiques mondiaux. Souvent, on dispose de moins d'information sur les sociétés étrangères, et bon nombre d'entre elles sont assujetties à des normes moins strictes en matière de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information que celles qui s'appliquent au Canada. Certains marchés boursiers étrangers ont un volume d'opérations moins important, ce qui peut rendre la vente d'un placement plus difficile et les prix plus volatils. Dans certains pays, l'application de lois sur les placements étrangers et le change peut compliquer la vente d'un placement, ou des retenues ou autres impôts ou taxes applicables peuvent réduire le rendement du placement. Différents facteurs financiers, politiques ou sociaux sont susceptibles de nuire à la valeur de placements étrangers. Par conséquent, les organismes de placement collectif qui se spécialisent dans les placements étrangers peuvent connaître des variations de prix plus marquées et plus fréquentes à court terme.

Selon de nouvelles règles fiscales des États-Unis, les actionnaires pourraient être tenus de fournir à la Société des renseignements sur leur identité et leur lieu de résidence, que la Société pourrait devoir fournir aux autorités fiscales des États-Unis afin d'éviter une retenue d'impôt aux États-Unis imposée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur les revenus et produits de disposition provenant des États-Unis et sur certains de ceux-ci ne provenant pas des États-Unis que reçoit la Société ou sur certaines sommes (y compris les dividendes) que la Société a versées à certains actionnaires.

### Risque associé aux taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur sera principalement touchée par la fluctuation des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des actions du fonds aura tendance à augmenter. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la valeur de ses actions aura tendance à diminuer. Selon l'avoir d'un fonds, l'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds commun de placement peut différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un organisme de placement collectif investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à long terme.

Si un organisme de placement collectif investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Si vous voulez tirer un revenu à court terme de votre placement, vous devez savoir que le niveau du revenu en intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire variera en fonction des ajustements des taux d'intérêt à court terme.

### Risque associé à l'émetteur

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande des actifs d'un fonds sous-jacent, les variations de la valeur marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur par action du fonds sous-jacent que ce qui serait normalement le cas. Un fonds moins diversifié peut également être pénalisé par une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, le fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un organisme de placement collectif ne peut investir plus de 10 pour cent de son actif dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement canadien ou le gouvernement américain, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des organismes de placement collectif assujettis aux exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* ou des parts liées à un indice boursier émises par un organisme de placement collectif.

### Risque associé à la liquidité

La liquidité signifie la rapidité et la facilité avec lesquelles un élément d'actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par des fonds communs de placement peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Sur les marchés extrêmement volatils, comme c'est le cas en périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent ne pas être liquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement, de certaines caractéristiques, comme les sûretés, ou du manque d'acheteurs intéressés par le titre ou le marché donné. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

## Risque associé au marché

Le risque associé au marché représente le risque inhérent à un placement sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe. La valeur marchande des placements d'un fonds variera en fonction d'événements propres aux sociétés et de l'état des marchés des actions ou des titres à revenu fixe ainsi que de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

## Risque associé aux catégories et aux séries multiples

Chaque fonds est une catégorie d'actions de RBC Corporate Class Inc. et chaque catégorie est offerte en plusieurs séries. Chaque catégorie et série assume ses propres frais qui sont comptabilisés séparément. Ces frais seront déduits aux fins du calcul de la valeur par action pour cette catégorie ou série, ce qui entraînera la réduction de la valeur par action. Si une catégorie ou série n'est pas en mesure de payer ses frais ou ses dettes, la Société est tenue par la loi de les régler. Par conséquent, le prix par action des autres catégories ou séries pourrait également diminuer. Se reporter aux rubriques « Achats, échanges et rachats » à la page 40 et « Frais » à la page 46 pour plus de détails sur chaque catégorie ou série et sur la méthode de calcul de la valeur par action.

## Risque associé à un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence

Chaque fonds de catégorie de capital peut investir dans un fonds sous-jacent qui peut conclure des contrats à terme de gré à gré et d'autres instruments dérivés pour obtenir un rendement financier similaire à celui que permettrait un placement dans des parts d'un fonds de référence. Chaque fonds de référence investit directement dans des titres à revenu fixe. Ces titres peuvent être touchés par le risque associé au crédit et le risque associé aux taux d'intérêt, et la valeur de ces titres peut par conséquent fluctuer, ce qui aura des répercussions sur la valeur des parts du fonds de référence.

Si un fonds sous-jacent obtient une exposition à un fonds de référence au moyen d'un contrat à terme de gré à gré (un « contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence ») ou d'autres instruments dérivés, le rendement du fonds sous-jacent sera moins élevé que celui de son fonds de référence parce que le fonds sous-jacent a ses propres frais, y compris les frais liés au contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence et aux autres instruments dérivés auxquels il a recours pour atteindre ses objectifs de placement. Le coût du contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence et des autres instruments dérivés peut fluctuer au fil du temps. En outre, un délai peut se produire entre la date à laquelle un épargnant investit dans un fonds sous-jacent et la date à laquelle le fonds sous-jacent lie le placement au rendement du fonds de référence. Enfin, un fonds sous-jacent peut détenir des soldes en espèces plutôt que de lier son rendement à celui de son fonds de référence afin de répondre aux demandes de rachats prévues. Chacun de ces facteurs pourrait faire en sorte que le rendement d'un fonds sous-jacent diffère de celui de son fonds de référence.

Chaque fonds sous-jacent court les mêmes risques que ceux qui sont décrits ci-dessus à la rubrique « Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés », y compris le risque que le cocontractant ne respecte pas ses obligations. La capacité d'un fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs de placement risque de reposer en partie sur sa capacité à conclure des contrats à terme de gré à gré avec un fonds de référence appropriés. Si un fonds sous-jacent n'est pas en mesure de trouver un nombre suffisant de cocontractants appropriés avec lesquels il peut conclure des contrats à terme de gré à gré avec un fonds de référence, il pourrait ne pas être en mesure de reproduire le rendement de son fonds de référence.

Si un fonds sous-jacent conclut un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence, il affectera le produit net reçu à la souscription de ses parts pour acheter un portefeuille de titres canadiens. Conformément au contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence, le fonds sous-jacent acceptera de vendre à son cocontractant, à une date déterminée, le portefeuille de titres canadiens en échange d'une somme déterminée en fonction de la valeur d'un placement hypothétique dans des parts du fonds de référence.

Le fonds sous-jacent attribuera au fonds de catégorie de capital qui investira dans ses parts la part qui revient à ce fonds des gains réalisés à la vente de titres canadiens par le fonds sous-jacent au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence. Le fonds de catégorie de capital traitera sa part des gains en question à titre de gains en capital en raison du choix que la Société a fait de traiter les gains et les pertes découlant de la disposition de titres canadiens comme des gains en capital et des pertes en capital. Aucune décision anticipée en matière d'impôt n'a été demandée à l'Agence du revenu du Canada ni n'a été obtenue de celle-ci concernant le moment ou la caractérisation du revenu, des gains ou des pertes de la Société relativement à un fonds de catégorie de capital. Si, contrairement aux conseils de nos conseillers en fiscalité, que ce soit par l'application de la règle générale anti-évitement ou autrement ou en raison d'une modification des lois fiscales, la part de la Société des gains réalisés par un fonds sous-jacent à la vente de titres canadiens aux termes d'un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence devait être autre chose que des gains en capital, le rendement après impôt pour les épargnants du fonds de catégorie de capital pourrait être réduit.

Si un fonds sous-jacent ne peut trouver suffisamment de cocontractants appropriés ou si des modifications des lois fiscales ou leur interprétation avaient des répercussions défavorables importantes sur le traitement fiscal d'un fonds sous-jacent ou de ses épargnants, nous pourrions, sous réserve du respect des exigences d'avis applicables et de l'obtention des approbations requises, dissoudre le fonds sous-jacent, modifier ses objectifs de placement ou prendre d'autres mesures dans l'intérêt du fonds sous-jacent et de ses épargnants.

### **Risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres**

Certains fonds peuvent conclure des arrangements de prêt de titres ainsi que des mises en pension et des prises en pension de titres conformément aux règles des ACVM. Des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres peuvent être conclues pour accroître les revenus ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme pour augmenter la valeur liquidative d'un fonds.

Dans le cadre d'une opération de prêt de titres, un fonds prête ses titres à un emprunteur en contrepartie de frais. Une mise en pension de titres a lieu lorsqu'un fonds vend un titre à un certain prix et s'engage à le racheter plus tard auprès de la même partie à un prix plus élevé. L'écart entre le prix plus élevé et le prix initial se compare à l'intérêt sur un prêt. À l'inverse, une prise en pension a lieu lorsque le fonds achète un titre à un certain prix et s'engage à le revendre à la même partie à un prix plus élevé. L'autre partie à une opération de prêt, à une mise en pension ou à une prise en pension de titres doit livrer une garantie au fonds.

Certains risques se rattachent aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. En cas de défaut de l'autre partie quant à l'exécution de l'opération, l'organisme de placement collectif pourrait demeurer en possession de la garantie donnée par l'autre partie en vue de garantir l'opération. Dans le cadre d'une opération de prêt ou d'une mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des garanties détenues et les sommes au comptant reçues n'augmentent pas autant que la valeur des titres qui ont été prêtés ou qui ont fait l'objet d'une entente visant leur achat. Dans le cadre d'une prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés diminue par rapport à la valeur des sommes au comptant et des garanties remises. Afin de minimiser ces risques, l'autre partie doit fournir une garantie qui équivaut à au moins 102 pour cent de la valeur des titres ou des espèces de l'organisme de placement collectif et qui est permise par les ACVM. La valeur des opérations et de la garantie fait l'objet d'un suivi quotidien et la garantie sera rajustée en conséquence par l'agent de prêt de titres des fonds.

Les fonds qui concluent des opérations de prêt ou des mises en pension de titres ne peuvent engager plus de 50 pour cent de l'ensemble de leur actif dans des opérations de prêt de titres ou des mises en pension de titres en tout temps. On pourra mettre fin à une opération de prêt de titres en tout temps, et toutes les mises en pension et prises en pension de titres doivent être exécutées dans un délai de 30 jours.

### **Risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière**

La fréquence et le volume des opérations sur les titres de sociétés à petite capitalisation boursière sont généralement plus faibles que ceux observés chez les sociétés à grande capitalisation. Ainsi, le cours des actions des sociétés à petite capitalisation boursière est généralement moins stable que celui des sociétés à grande capitalisation boursière. La valeur des titres peut grimper ou chuter de façon plus marquée que celle d'autres titres, et il peut être plus difficile de les acheter ou de les vendre.

### **Risque associé à la spécialisation**

Certains fonds se spécialisent dans un secteur précis de l'économie ou une région du monde ou se démarquent par une approche ou un style particulier de gestion des placements, comme la croissance, la valeur ou l'investissement socialement responsable. La spécialisation permet à un fonds de miser sur une approche précise en matière de placement, capable de stimuler le rendement si le secteur, le pays ou le style de placement a la faveur du marché. Par contre, si le secteur, le pays ou le style de placement ne connaît plus autant de succès, il se peut que le rendement de l'organisme de placement collectif soit inférieur à celui de placements moins spécialisés. Les fonds communs de placement qui se spécialisent se montrent moins enclins à la diversification, mais peuvent offrir des avantages de diversification aux portefeuilles qui n'ont pas autrement de placements dans ce type de spécialisation.

### **Risque associé à un placement dans une fiducie**

Lorsqu'un fonds investit dans une fiducie, il court le risque, en tant que porteur de parts de cette fiducie, d'être tenu responsable de toutes les obligations de la fiducie, de sorte qu'il pourrait faire l'objet d'une saisie ou d'une autre mesure en exécution forcée afin de satisfaire à ces obligations. Ce risque est associé aux fiducies de revenu, notamment les fiducies de placement immobilier et d'autres formes de fiducies commerciales. Ce risque est considéré comme faible. L'Alberta, l'Ontario, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Manitoba ont adopté des lois qui éliminent ce risque pour les porteurs de parts de fiducies qui sont des émetteurs assujettis constitués sous le régime des lois de ces provinces.

### **Risque associé à un fonds sous-jacent**

Les titres d'un fonds peuvent être détenus en grande quantité par un épargnant, notamment un autre organisme de placement collectif. Afin de pouvoir répondre aux demandes de rachat et de souscription de l'épargnant, le fonds pourrait devoir modifier considérablement son avoir et pourrait devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux. Cette situation pourrait réduire le rendement du fonds.

## Modalités d'organisation et de gestion des fonds

La présente rubrique présente les entreprises participant à la gestion des fonds ou leur fournissant des services. RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc. (« FIRI »), RBC Placements en direct Inc. (« RBC PD ») et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM ») sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC désigne la Banque Royale et les sociétés membres du groupe de la Banque Royale. La Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs (« RBC Dexia ») est une coentreprise qui appartient à parts égales à la Banque Royale et à Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

<p><b>Gestionnaire et conseiller en valeurs</b> RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 155, rue Wellington Ouest Bureau 2200 Toronto (Ontario) M5V 3K7</p>	<p>RBC GMA est le gestionnaire et le conseiller en valeurs des fonds. Elle gère l'activité quotidienne des fonds, fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuilles aux fonds et nomme les placeurs des fonds.</p> <p>RBC GMA est le gestionnaire de placements principal des entreprises de RBC® offrant des services aux particuliers, dont les fonds, les fonds RBC et les fonds PH&amp;N.</p> <p>Si une assemblée des porteurs de parts est convoquée à l'égard d'un fonds sous-jacent, vous disposerez des droits de vote qui se rattachent aux parts du fonds sous-jacent et nous n'exercerons pas le droit de vote qu'elles confèrent.</p>
<p><b>Placeur principal (série D)</b> RBC Placements en direct Inc. Toronto (Ontario)</p>	<p>RBC PD est le placeur principal des actions de série D des fonds. Elle fait partie du groupe de RBC GMA.</p>
<p><b>Dépositaire</b> Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs Toronto (Ontario)</p>	<p>Le dépositaire détient l'actif des fonds.</p>
<p><b>Agents chargés de la tenue des registres</b> Banque Royale du Canada, Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs et RBC GMA Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique)</p>	<p>La Banque Royale, RBC Dexia et RBC GMA tiennent un registre des porteurs de toutes les actions des fonds. La Banque Royale est membre du même groupe que RBC GMA</p>
<p><b>Auditeur</b> Deloitte &amp; Touche s.r.l. Toronto (Ontario)</p>	<p>L'auditeur effectue l'examen requis des états financiers annuels des fonds.</p>
<p><b>Comité d'examen indépendant (Conseil des gouverneurs)</b></p>	<p>Le Conseil des gouverneurs agit en tant que comité d'examen indépendant que les fonds sont tenus d'avoir en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Le Conseil des gouverneurs examine les questions relatives aux conflits d'intérêts se rapportant à RBC GMA et aux fonds et donne des commentaires à leur égard. Le Conseil des gouverneurs conseille également RBC GMA sur d'autres questions liées à la gestion des fonds.</p> <p>Le Conseil des gouverneurs se compose de neuf membres qui sont tous indépendants de RBC GMA, des fonds et des entités reliées à RBC GMA. Le Conseil des gouverneurs prépare, au moins une fois par année, un rapport destiné aux actionnaires portant sur ses activités en tant que comité d'examen indépendant. Vous pourrez consulter ce rapport gratuitement sur le site Web de RBC GMA à <a href="http://www.rbcgma.com">www.rbcgma.com</a> ou en communiquant avec RBC GMA par courriel à <a href="mailto:fonds.investissements@rbc.com">fonds.investissements@rbc.com</a> (en français) ou à <a href="mailto:funds.investments@rbc.com">funds.investments@rbc.com</a> (en anglais).</p> <p>Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le Conseil des gouverneurs, y compris les noms des membres, dans la notice annuelle des fonds.</p>

## Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document

### Comment lire la description des fonds

#### Détail du fonds

Chaque fonds constitue une catégorie distincte d'actions de RBC Corporate Class Inc. et chaque catégorie se divise en séries distinctes. Chaque fonds est lié à un portefeuille de placements distinct ayant ses propres objectifs de placement. Chaque action d'une série représente une participation égale et indivise dans la partie de l'actif net du fonds attribuable à cette série. Chaque série comporte ses propres frais et calcule le cours de ses propres actions. De plus amples renseignements figurent à la rubrique « Frais ».

Ce tableau vous donne un aperçu de chaque fonds. Il décrit le type d'organisme de placement collectif dont il s'agit, donne sa date de création et indique la série d'actions qu'offre le fonds. Le tableau indique aussi si les actions du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Vous trouverez plus de renseignements sur les régimes enregistrés à partir de la page 46. Les frais de gestion et d'administration pour chaque série du fonds sont également présentés dans ce tableau.

#### Quels types de placement le fonds fait-il?

##### Objectifs de placement

Cette section décrit les objectifs de placement de chaque fonds ainsi que le type de titres dans lesquels le fonds peut investir afin de les atteindre. Un fonds peut viser la protection du capital, la production d'un revenu, la croissance du capital ou une combinaison des trois. Certains fonds recherchent la diversification des placements entre les catégories d'actifs, alors que d'autres adoptent une politique de placement ciblée, choisissant d'investir dans un pays ou un secteur en particulier.

##### Stratégies de placement

Cette section décrit les principales stratégies de placement que le conseiller en valeurs utilise pour que le fonds atteigne ses objectifs de placement. Ainsi, vous aurez une meilleure idée de la façon dont votre argent est géré. De plus, la présentation de cette section vous permet de comparer plus facilement le mode de gestion des différents fonds communs de placement.

Cette section indique également :

- › toutes les restrictions importantes adoptées par le fonds relativement aux placements;
- › la possibilité que le fonds ait recours à des instruments dérivés ainsi qu'une description de l'utilisation de ceux-ci.

##### Dispense des restrictions sur les placements

RBC GMA a obtenu une dispense en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables permettant aux fonds, aux fonds sous-jacents et aux fonds de référence (chacun étant désigné un « fonds » dans les descriptions qui suivent) d'effectuer certaines opérations sur instruments dérivés, opérations avec un émetteur relié ou opérations avec une personne apparentée décrites ci-après. Ces opérations doivent être conformes aux objectifs de placement d'un fonds, et les opérations entre émetteurs reliés et courtiers apparentés doivent être effectuées conformément aux directives du Conseil des gouverneurs du fonds.

La notice annuelle présente d'autres renseignements sur la dispense décrite ci-après, ainsi que sur certaines autres dispenses.

##### Utilisation d'instruments dérivés

Un fonds peut effectuer les opérations suivantes :

- › conclure des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit ou des contrats de change à terme de gré à gré assortis d'une durée de vie résiduelle supérieure à trois ans;
- › utiliser d'autres éléments d'actif en portefeuille que ceux que prévoit le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* en guise de couverture en espèces dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés;
- › utiliser, outre une couverture en espèces, un droit ou une obligation visant l'élément sous-jacent en guise de couverture dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés.

Un fonds qui investit dans des titres étrangers peut recourir à des instruments dérivés à une autre fin que de couverture afin d'obtenir une exposition à des devises. L'exposition du fonds à des opérations sur des devises à une autre fin que de couverture ne doit pas dépasser 7,5 pour cent de son actif, à moins d'indication contraire dans la partie portant sur les stratégies de placement d'un fonds. Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés » à la page 4 pour de plus amples renseignements sur les risques associés à l'utilisation d'instruments dérivés.

##### Achat de titres de créance

Un fonds peut effectuer les opérations suivantes :

- › acheter des titres de créance d'un émetteur relié qui ne sont pas négociés à une bourse si l'achat est effectué sur le marché secondaire;
- › acheter des titres de créance auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché canadien des titres de créance et leur en vendre;
- › acheter et détenir des titres de créance émis par une personne apparentée dans le cadre d'un placement sur le marché primaire (exception faite de papiers commerciaux adossés à des actifs) dont la durée est d'au moins 365 jours avant leur échéance.

### *Placements entre personnes apparentées*

Un fonds peut acheter des titres de capitaux propres pour lesquels un courtier apparenté a agi à titre de placeur, sous réserve de l'approbation du Conseil des gouverneurs et de certaines autres conditions, au cours du placement et pendant 60 jours par la suite i) si un prospectus a été déposé à l'égard des titres ou ii) si aucun prospectus n'a été déposé à l'égard des titres, mais que l'émetteur est un émetteur assujéti au Canada.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

En matière de placements, il est essentiel de bien saisir la notion de risque et de bien connaître son degré de tolérance au risque. Cette section présente les risques propres à chaque fonds. Nous les avons classés par ordre de pertinence pour chaque fonds. Vous trouverez de l'information générale sur les risques associés au placement de même que la description de chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » à la page 2.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Cette section décrit le type d'épargnant auquel le fonds peut convenir. En tant qu'épargnant, il est primordial dans le cadre de votre plan financier que vous connaissiez :

- › vos objectifs – c'est-à-dire ce que vous attendez de vos placements – revenu, croissance ou une combinaison équilibrée des deux;
- › votre échéancier de placement – c'est-à-dire pendant combien de temps que vous pensez détenir votre placement;
- › votre tolérance au risque – c'est-à-dire le degré de volatilité que vous êtes en mesure d'accepter.

Lorsque vous analysez chaque fonds, vous devez également tenir compte des autres placements que vous détenez. Par exemple, un fonds assorti d'un degré de risque élevé peut s'avérer un placement trop risqué s'il est le seul que vous détenez. En revanche, si ce type de fonds ne compose qu'une partie de votre portefeuille, il peut constituer une bonne façon d'augmenter le rendement éventuel du portefeuille, tout en limitant le risque global qui y est lié, et vous permettre de tirer profit de la diversification des titres en portefeuille.

### **Méthodologie d'attribution du niveau de risque d'un placement**

Nous attribuons une note au niveau de risque que comporte un placement dans chacun des fonds afin de vous aider davantage à décider si un fonds vous convient et utilisons à cette fin la méthodologie recommandée par le groupe de travail sur l'évaluation des fonds d'investissement en fonction du risque de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (le « groupe de travail »). Le groupe de travail a conclu que la forme de risque la plus générale et la plus facile à comprendre est le risque lié à la volatilité antérieure, tel qu'il est mesuré par l'écart-type du rendement d'un fonds. Toutefois, vous devriez savoir que d'autres types de risques,

mesurables et non mesurables, peuvent exister. En outre, la volatilité antérieure d'un fonds pourrait ne pas être indicative de sa volatilité future, tout comme le rendement antérieur d'un fonds pourrait ne pas être indicatif de ses rendements futurs. Dans ses lignes directrices, le groupe de travail suggère aux gestionnaires d'utiliser les marges d'écarts-types associées aux catégories de fonds comme point de référence lorsqu'il n'existe aucune donnée sur le rendement antérieur. Conformément aux lignes directrices du groupe de travail, il est également tenu compte de facteurs qualitatifs lors de l'établissement final de la note adéquate quant au niveau de risque que comporte un placement dans un fonds.

À l'aide de cette méthodologie, nous attribuons un niveau de risque faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé à chaque fonds. Dans certains cas, nous pouvons classer un fonds dans la catégorie des fonds comportant un niveau de risque plus élevé ou moins élevé que celui qui est indiqué dans la méthodologie du groupe de travail. Nous pourrions le faire si des facteurs qualitatifs, comme le style et la concentration sectorielle, sont susceptibles de contribuer à la volatilité globale du fonds et, par conséquent, à son niveau de risque. Chaque année, nous révisons la note attribuée au niveau de risque que comporte chaque fonds.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire de la méthodologie employée par RBC GMA pour établir le niveau de risque des placements associé aux fonds, il suffit d'appeler au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) ou d'écrire à RBC GMA à l'adresse indiquée à la dernière page du présent prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Cette section donne des détails sur la fréquence de versement de dividendes ordinaires ou de gains en capital par un fonds. De façon générale, le conseil d'administration de la Société déclarera le versement de dividendes aux actionnaires d'un fonds s'il le juge raisonnable. Les fonds entendent verser des dividendes ordinaires, le cas échéant, chaque année en mars et des dividendes sur les gains en capital, le cas échéant, chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'année. Les dividendes devant être versés à l'égard d'un fonds seraient généralement répartis au pro rata parmi toutes les séries du fonds, après rajustement compte tenu des frais propres à chaque série. Par conséquent, les dividendes risquent fort d'être différents d'une série à l'autre d'un fonds.

Les fonds peuvent également verser des distributions sous forme de remboursement de capital. Si les fonds investissent dans des fonds sous-jacents, les distributions des fonds peuvent varier selon les politiques en matière de distribution de chaque fonds sous-jacent et l'activité au sein de chaque fonds.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. De plus amples renseignements sur les distributions figurent à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » à la page 51.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

---

Nous n'avons aucun renseignement à fournir sur les frais du fonds assumés indirectement par les épargnants à l'égard des fonds puisqu'ils n'ont été créés que le 19 décembre 2011.

### **Renseignements supplémentaires**

---

#### **Rendement passé et faits saillants de nature financière**

Davantage de renseignements, notamment sur le rendement passé et sur les faits saillants de nature financière, figureront dans les rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement de chaque fonds dès qu'ils seront disponibles. Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, appelez-nous au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais), visitez notre site Web à [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com), envoyez un courriel à [fonds.investissements@rbc.com](mailto:fonds.investissements@rbc.com) (en français) ou à [funds.investments@rbc.com](mailto:funds.investments@rbc.com) (en anglais) ou adressez-vous à votre courtier.

#### **Politiques et procédures de vote par procuration**

À titre de conseiller en valeurs des fonds, RBC GMA est chargée de gérer les placements des fonds, y compris de l'exercice des droits de vote que confèrent les titres détenus par les fonds. Chaque fonds dispose de politiques et de procédures de vote par procuration qui prévoient que les droits de vote du fonds doivent être exercés dans les meilleurs intérêts du fonds. De plus amples renseignements sur les politiques et procédures de vote par procuration, notamment sur la façon d'obtenir un exemplaire de ces politiques, figurent dans la notice annuelle des fonds.

## Catégorie de revenu à court terme RBC

## Détail du fonds

Type de fonds	Fonds canadien de revenu fixe à court terme		
Date de création	Le 19 décembre 2011		
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	jusqu'à 0,75 %	0,08 %
	Série Conseillers	jusqu'à 0,75 %	0,08 %
	Série D	jusqu'à 0,60 %	0,03 %
	Série F	jusqu'à 0,50 %	0,03 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

## Objectifs de placement

› Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire à court terme et préserver la valeur d'un placement.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité, comme des bons du Trésor et des billets émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou par leurs organismes, des acceptations bancaires, du papier commercial adossé à des actifs et du papier commercial émis par des banques canadiennes, des sociétés de prêt, des sociétés de fiducie et des sociétés, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

## Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

› investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;

- › choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
- › en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
- › peut investir jusqu'à 10 pour cent de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## Catégorie de revenu à court terme RBC

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds peut également devoir faire face lui-même à certains de ces risques. Le fonds sous-jacent est notamment assujéti aux risques suivants :

- › le prix des titres du fonds peut augmenter ou baisser;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez un revenu à court terme un peu plus élevé à celui que procurent les fonds qui investissent uniquement dans des titres gouvernementaux à court terme;
- › vous recherchez un placement à court terme liquide;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous avez une faible tolérance au risque;
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

## Catégorie capital d'obligations à rendement global Phillips, Hager &amp; North

## Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes		
Date de création	Le 19 décembre 2011		
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,00 %	0,03 %
	Série Conseillers	1,00 %	0,03 %
	Série D	0,50 %	0,02 %
	Série F	0,50 %	0,03 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

## Objectifs de placement

› Produire un revenu et procurer la stabilité du capital au moyen d'une exposition principalement à un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés du Canada.

Le fonds obtiendra une telle exposition de l'une ou plusieurs des façons suivantes :

- en investissant directement dans des parts de la SEC d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans des titres à revenu fixe ou des parts de la Fiducie d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North (le « fonds de référence »).

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

## Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du fonds sous-jacent. Le fonds sous-jacent peut conclure un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré (chacun, un « contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence ») pour obtenir une exposition au rendement du fonds de référence. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe ou des parts du fonds de référence.

Si, comme il est prévu initialement, le fonds sous-jacent conclut un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré avec un fonds de référence ou si le fonds sous-jacent souscrit des parts du fonds de référence, le rendement du fonds sous-jacent sur ce placement sera tributaire du rendement du fonds de référence. RBC GMA, en tant que gestionnaire de portefeuille du fonds de référence :

- › investit principalement dans des obligations de gouvernements et de sociétés de qualité moyenne à élevée d'émetteurs canadiens. De plus, il peut investir dans du papier commercial canadien adossé à des actifs. La durée moyenne à l'échéance du portefeuille est régie par des lignes directrices rigoureuses et se situe habituellement entre sept et douze ans;
- › peut investir une partie de l'actif du fonds de référence dans d'autres titres que des titres canadiens si le placement respecte les objectifs de placement du fonds de référence. Bien que la quantité d'actifs du fonds de référence pouvant être investis dans des titres qui ne sont pas canadiens ne soit pas plafonnée en date du présent prospectus simplifié, nous ne prévoyons pas que le fonds de référence investira plus de 30 pour cent de son actif dans des titres qui ne sont pas canadiens;
- › peut investir jusqu'à 10 pour cent de l'actif du fonds de référence dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds de référence à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien;

## Catégorie capital d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs, pour produire un revenu ou pour prolonger ou réduire la durée de placements de titres à revenu fixe;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence

Le fonds sous-jacent devrait conclure un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré avec un fonds de référence. S'il en conclut, il affectera le produit net tiré des souscriptions de ses parts à l'acquisition d'un portefeuille de titres canadiens. Le fonds sous-jacent conclura ensuite un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré avec un fonds de référence aux termes desquels le fonds sous-jacent acceptera de vendre à son cocontractant, à une date déterminée (la « date d'échéance prévue »), le portefeuille de titres canadiens en échange d'une somme déterminée en fonction de la valeur d'un placement hypothétique dans des parts de son fonds de référence.

Chaque partie recevra une sûreté en guise de garantie pour les obligations qui incombent à l'autre partie aux termes de chaque contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence.

Pendant la durée du contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence, le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds sous-jacent peut régler un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence en totalité ou en partie afin de verser des distributions ou de régler des rachats, des frais ou d'autres obligations. Un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence peut être résilié avant sa date d'échéance prévue dans certains cas, notamment par le cocontractant s'il ne parvient pas à couvrir son exposition à celui-ci. Si un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence est réglé en totalité ou en partie ou est résilié avant sa date d'échéance prévue, RBC GMA peut, sous réserve du respect des exigences d'avis applicables et de l'obtention des approbations requises et pour le compte du fonds sous-jacent, conclure un autre contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence à des conditions qu'elle juge satisfaisantes, dissoudre le fonds sous-jacent ou prendre les autres mesures qui, à son avis, sont dans l'intérêt du fonds sous-jacent et de ses épargnants.

Si le fonds sous-jacent obtient une exposition à des titres à revenu fixe grâce à un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence, il s'attend à ce que le rendement tiré de l'exposition soit considéré comme un gain tiré de la vente de titres canadiens et sera attribué à la Société ainsi. En raison du choix fiscal que la Société a fait, les gains en question seront traités comme des gains en capital de la Société aux fins de l'impôt.

Des renseignements supplémentaires sur le fonds sous-jacent et le fonds de référence figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com) ainsi que dans le prospectus simplifié et la notice annuelle de ces fonds communs de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent et du fonds de référence à atteindre leurs objectifs.

Parmi les risques associés à un placement dans le fonds, qui peuvent comprendre les risques associés à un placement dans le fonds sous-jacent et le fonds de référence, figurent les suivants :

- › un risque associé à un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux marchés étrangers;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

**Catégorie capital d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North****Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous souhaitez obtenir une exposition à un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe canadiens;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non-enregistré;
- › vous prévoyez effectuer un placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement faible (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

**Politique en matière de distributions**

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

## Catégorie capital d'obligations à rendement élevé RBC

### Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'obligations à rendement élevé		
Date de création	Le 19 décembre 2011		
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,25 %	0,03 %
	Série Conseillers	1,25 %	0,03 %
	Série D	0,90 %	0,03 %
	Série F	0,75 %	0,03 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

► Procurer un revenu élevé et une croissance modérée éventuelle du capital au moyen d'une exposition principalement à des titres d'emprunt de sociétés à rendement élevé émis par des sociétés du Canada et des États-Unis.

Le fonds obtiendra une telle exposition de l'une ou plusieurs des façons suivantes :

- en investissant directement dans des parts de la SEC d'obligations à rendement élevé RBC (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans des titres d'emprunt ou des parts de la Fiducie d'obligations à rendement élevé RBC (le « fonds de référence »).

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

#### Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du fonds sous-jacent. Le fonds sous-jacent peut conclure un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré (chacun, un « contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence ») pour obtenir une exposition au rendement du fonds de référence. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt ou des parts du fonds de référence.

Si, comme il est prévu initialement, le fonds sous-jacent conclut un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré avec un fonds de référence ou si le fonds sous-jacent souscrit des parts du fonds de référence, le rendement du fonds sous-jacent sur ce placement sera tributaire du rendement du fonds de référence. RBC GMA, en tant que gestionnaire de portefeuille du fonds de référence :

- investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé auxquels Standard & Poor's, division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« Standard & Poor's »), ou une agence de notation équivalente a attribué une note allant de BBB à B, émis par des sociétés du Canada et des États-Unis;
- applique une philosophie centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés, en s'efforçant d'investir dans des titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou s'améliorant et dont les titres sont sous-évalués;
- effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur d'activité des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
- peut investir jusqu'à 10 pour cent de l'actif du fonds de référence dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds de

## Catégorie capital d'obligations à rendement élevé RBC

référence à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds de référence aux devises est entièrement couverte;

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence

Le fonds sous-jacent devrait conclure un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré avec un fonds de référence. S'il en conclut, il affectera le produit net tiré des souscriptions de ses parts à l'acquisition d'un portefeuille de titres canadiens. Le fonds sous-jacent conclura ensuite un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré avec un fonds de référence aux termes desquels le fonds sous-jacent acceptera de vendre à son cocontractant, à une date déterminée (la « date d'échéance prévue »), le portefeuille de titres canadiens en échange d'une somme déterminée en fonction de la valeur d'un placement hypothétique dans des parts de son fonds de référence.

Chaque partie recevra une sûreté en guise de garantie pour les obligations qui incombent à l'autre partie aux termes de chaque contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence.

Pendant la durée du contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence, le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds sous-jacent peut régler un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence en totalité ou en partie afin de verser des distributions ou de régler des rachats, des frais ou d'autres obligations. Un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence peut être résilié avant sa date d'échéance prévue dans certains cas, notamment par le cocontractant s'il ne parvient pas à couvrir son exposition à celui-ci. Si un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence est réglé en totalité ou en partie ou est résilié avant sa date d'échéance prévue, RBC GMA peut, sous réserve du respect des exigences d'avis applicables et de l'obtention des approbations requises et pour le compte du fonds sous-jacent, conclure un autre contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence à des conditions qu'elle juge satisfaisantes, dissoudre le fonds sous-jacent ou prendre les autres mesures qui, à son avis, sont dans l'intérêt du fonds sous-jacent et de ses épargnants.

Si le fonds sous-jacent obtient une exposition à des titres à revenu fixe grâce à un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence, il s'attend à ce que le rendement tiré de l'exposition soit considéré comme un gain tiré de la vente de titres canadiens et sera attribué à la Société ainsi. En raison du choix fiscal que la Société a fait, les gains en question seront traités comme des gains en capital de la Société aux fins de l'impôt.

Des renseignements supplémentaires sur le fonds sous-jacent et le fonds de référence figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com) ainsi que dans le prospectus simplifié et la notice annuelle de ces fonds communs de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent et du fonds de référence à atteindre leurs objectifs.

Parmi les risques associés à un placement dans le fonds, qui peuvent comprendre les risques associés à un placement dans le fonds sous-jacent et le fonds de référence, figurent les suivants :

- › un risque associé à un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

## **Catégorie capital d'obligations à rendement élevé RBC**

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous souhaitez obtenir une exposition à des titres d'emprunt à rendement élevé afin de diversifier la partie à revenu fixe de votre portefeuille global;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non-enregistré;
- › vous prévoyez effectuer un placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### **Politique en matière de distributions**

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

## Catégorie de dividendes canadiens RBC

### Détail du fonds

Type de fonds	Fonds de dividendes canadien
Date de création	Le 19 décembre 2011
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,50 %	0,06 %
Série Conseillers	1,50 %	0,06 %
Série D	1,00 %	0,04 %
Série F	0,75 %	0,04 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme, composé d'un revenu de dividendes régulier, bénéficiant du traitement fiscal préférentiel accordé aux dividendes provenant de sociétés canadiennes et d'une croissance à long terme modeste du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de grandes sociétés canadiennes versant des dividendes supérieurs à la moyenne directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC et/ou du Fonds canadien de dividendes RBC (chacun, un « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

› choisit des sociétés qui présentent des perspectives de croissance à long terme des dividendes ou qui sont susceptibles d'être touchées par des événements spéciaux comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et la déclaration de dividendes spéciaux;

- › tend à privilégier les titres sensibles aux taux d'intérêt afin d'obtenir un revenu de dividendes, en investissant principalement dans les secteurs des services financiers, des télécommunications et des services publics;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe comme des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;
- › peut investir dans des actions privilégiées et des obligations convertibles;
- › peut investir jusqu'à 25 pour cent de l'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également utiliser des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## Catégorie de dividendes canadiens RBC

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez une croissance à long terme modeste de votre placement;
- › vous voulez un fonds d'actions canadiennes qui investit dans un large éventail de sociétés établies;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous pensez effectuer un placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

## Catégorie d'actions canadiennes RBC

### Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Date de création	Le 19 décembre 2011		
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,75 %	0,06 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,06 %
	Série D	1,00 %	0,04 %
	Série F	0,75 %	0,04 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés canadiennes directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

#### Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC et/ou du Fonds d'actions canadiennes RBC (chacun, un « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à grande capitalisation boursière, mais aussi dans ceux de sociétés à moyenne capitalisation qui représentent des occasions intéressantes;
- › recherche, surveille et analyse les secteurs d'activité et les sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;

- › choisit des titres dans différents secteurs d'activité de l'indice S&P/TSX en fixant des minimums et des maximums; un sous-indice représentant moins de 5 pour cent de l'indice S&P/TSX peut parfois être omis selon la situation;
- › peut investir jusqu'à 25 pour cent de l'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également utiliser des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## Catégorie d'actions canadiennes RBC

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez la croissance à long terme de votre placement;
- › vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des actions canadiennes;
- › vous voulez un fonds d'actions canadiennes de grande qualité, largement diversifié;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous pensez effectuer un placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Le 19 décembre 2011
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,13 %
Série Conseillers	1,75 %	0,13 %
Série D	1,00 %	0,08 %
Série F	0,75 %	0,08 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes, notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées de sociétés canadiennes qui versent des dividendes, de parts de fiducies de placement immobilier et de parts de fiducies de revenu, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

› investit dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes qui génèrent un revenu, y compris des actions ordinaires et des actions privilégiées sur lesquelles des dividendes sont versés, des fiducies de placement immobilier et des fiducies de revenu;

- › recherche des titres de sociétés produisant un rendement en dividendes supérieur à la moyenne ou affichant une perspective de versements ou de croissance de leurs dividendes à long terme, au moment de la sélection d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées;
- › recherche des entreprises solides ayant la capacité de maintenir et de faire croître les distributions tout en conservant les liquidités nécessaires aux possibilités de croissance internes, au moment de la sélection de titres de fiducie de revenu;
- › peut également investir dans des titres à revenu fixe, notamment jusqu'à 10 pour cent dans des titres de créance de sociétés de faible qualité (rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-);
- › peut investir jusqu'à 25 pour cent de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substitut de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;

## Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change, dans la mesure où le fonds investit dans des titres étrangers;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous voulez un fonds diversifié offrant des possibilités de croissance modeste du capital;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous pensez effectuer un placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Le 19 décembre 2011
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,05 %
Série Conseillers	1,75 %	0,05 %
Série D	1,00 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de taille moyenne qui procurent une perspective de croissance supérieure à la moyenne et il peut également investir dans des titres de sociétés à faible capitalisation ayant une liquidité adéquate directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

› se concentre sur les sociétés ayant un historique de croissance élevée des ventes et du bénéfice, offrant des perspectives de croissance continue au-dessus de la moyenne;

- › choisit des sociétés ayant une solide direction et des modèles d'affaires bien ciblés, et offrant un avantage concurrentiel;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs industriels et peut investir dans des sociétés à grande capitalisation, à moyenne capitalisation et à petite capitalisation;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut investir jusqu'à 25 pour cent de l'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez une croissance à long terme;
- › vous voulez une composante croissance dans la portion d'un portefeuille réservée aux actions canadiennes;
- › vous souhaitez diversifier le portefeuille selon la capitalisation boursière;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir le placement à long terme et vous pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous acceptez que la valeur de votre placement fluctue considérablement);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

## Catégorie de valeur nord-américaine RBC

### Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions nord-américaines		
Date de création	Le 19 décembre 2011		
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,13 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,13 %
	Série D	1,00 %	0,08 %
	Série F	0,75 %	0,08 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et/ou américaines, dont le cours est inférieur à leur valeur réelle et qui présentent des occasions de croissance à long terme directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds nord-américain de valeur RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › applique une méthode ascendante de sélection des actions afin de repérer les sociétés de qualité qui sont sous-évaluées, selon des critères comme l'actif, le bénéfice et les flux de trésorerie;
- › étudie les statistiques financières de chaque société afin de déterminer si le cours de l'action est inférieur à sa valeur réelle ou aux titres d'autres sociétés semblables;

- › utilise une stratégie de placement axée sur la valeur, misant sur l'achat de titres sous-évalués; par conséquent, le degré de volatilité du fonds devrait être moindre que celui d'un portefeuille d'actions de sociétés axées sur la croissance;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe ou des espèces afin de protéger la valeur du capital si la conjoncture du marché l'exige;
- › peut également investir dans des fiducies de revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;

## Catégorie de valeur nord-américaine RBC

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez une croissance à long terme de votre placement;
- › vous voulez une composante valeur dans la portion de votre portefeuille réservée aux actions;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous pensez effectuer un placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

## Catégorie d'actions américaines RBC

### Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Le 19 décembre 2011
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés des États-Unis, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

#### Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Portefeuille privé d'actions américaines RBC et/ou du Fonds d'actions américaines RBC (chacun, un « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans les actions constituant l'indice S&P 500;
- › recherche, surveille et analyse les secteurs d'activité et les sociétés qui offrent la meilleure valeur relative selon le ratio risque-rendement;
- › choisit les sociétés ayant une solide direction, des modèles d'affaires ciblés et un potentiel de croissance future du bénéficiaire et des rentrées de fonds;

- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité selon des critères quantitatifs déterminés pour chaque secteur;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## Catégorie d'actions américaines RBC

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des actions américaines;
- › vous visez une croissance à long terme de votre placement;
- › vous voulez un fonds d'actions américaines de grande qualité, largement diversifié;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous pensez effectuer un placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Le 19 décembre 2011
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,05 %
Série Conseillers	1,75 %	0,05 %
Série D	1,00 %	0,05 %
Série F	0,75 %	0,05 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

› investit dans des titres de capitaux propres américains en vue de constituer un portefeuille qui englobe de multiples styles de placement. Au départ, le portefeuille du fonds sous-jacent aura recours aux styles de placement suivants, gérés par les sous-conseillers de RBC GMA comme portefeuilles distincts à l'intérieur du fonds sous-jacent : croissance de sociétés américaines à grande capitalisation, croissance de sociétés américaines à

moyenne capitalisation, valeur de sociétés américaines à grande capitalisation, valeur de sociétés américaines à moyenne capitalisation et sociétés à faible capitalisation de base.

- › peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* :
  - à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, dont la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport au dollar canadien,
  - à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou pour prolonger ou réduire la durée des placements à revenu fixe;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour accroître ses revenus;
- › peut investir à l'occasion jusqu'à 10 pour cent de l'actif net du fonds sous-jacent dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé aux marchés étrangers;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des actions américaines;
- › vous visez une croissance à long terme de votre placement;
- › vous voulez un fonds d'actions américaines de grande qualité, largement diversifié;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous pensez effectuer un placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Date de création	Le 19 décembre 2011
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,07 %
Série Conseillers	1,85 %	0,07 %
Série D	1,10 %	0,07 %
Série F	0,85 %	0,07 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires de sociétés établies dans les pays les plus développés du monde à l'extérieur de l'Amérique du Nord, dont des pays d'Europe et d'Extrême-Orient, comme le Japon et l'Australie, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit dans des sociétés dont la valeur est intéressante et qui présentent les caractéristiques suivantes :
  - une direction supérieure,
  - une prédominance dans l'industrie,
  - un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents,

- une situation financière solide,
- une croissance du bénéfice marquée;
- › peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* :
  - à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, dont la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport au dollar canadien,
  - à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou pour prolonger ou réduire la durée des placements à revenu fixe;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour accroître ses revenus;
- › peut investir à l'occasion jusqu'à 10 pour cent de l'actif net du fonds sous-jacent dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez une croissance à long terme de votre placement;
- › vous cherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous pensez effectuer un placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

## Catégorie d'actions de marchés émergents RBC

### Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création	Le 19 décembre 2011
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.

Série	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,85 %	0,10 %
Série Conseillers	1,85 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

#### Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions de marchés émergents RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire, notamment la Chine, le Brésil, la Corée du Sud, Taïwan, l'Inde, l'Afrique du Sud, la Russie, le Mexique, Israël, la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie, le Chili, la Thaïlande et la Pologne;
- › évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;

- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;
- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
- › peut investir jusqu'à 10 pour cent de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9.
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## Catégorie d'actions de marchés émergents RBC

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un fonds sous-jacent.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez une croissance à long terme de votre placement;
- › vous voulez diversifier votre portefeuille en y intégrant des occasions de croissance dans des marchés émergents;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous pensez effectuer un placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue de façon importante);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

### Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

## Catégorie de ressources mondiales RBC

### Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions sectorielles mondiales		
Date de création	Le 19 décembre 2011		
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,85 %	0,18 %
	Série Conseillers	1,85 %	0,18 %
	Série D	1,00 %	0,13 %
	Série F	0,75 %	0,13 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA*	0,02 %

\* Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde des secteurs de l'énergie, des matériaux, de l'industrie et des services aux collectivités.

Le fonds investit son actif principalement dans des sociétés exerçant, directement ou indirectement, des activités d'exploration, de mise en valeur, de production ou de distribution de ressources, notamment naturelles, y compris des sociétés qui fournissent des services au secteur des ressources naturelles ou qui bénéficient de l'évolution de ce secteur, ou celles qui conçoivent, élaborent ou procurent des produits et des services qui sont importants pour les infrastructures d'un pays ou d'une région et leur évolution future, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds mondial de ressources RBC (le « fonds sous-jacent »).

- › Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent choisit les actions selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
  - joueur reconnu occupant une position de choix sur le marché ou un créneau défendable;
  - croissance prévisible;
  - rentabilité élevée et durable;
  - saine situation financière;
  - direction solide et continuité;
  - valeur relative intéressante.
- › Le fonds sous-jacent se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
- › Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds sous-jacent par rapport aux autres titres détenus par le fonds sous-jacent.
- › Le fonds sous-jacent peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché.
- › Le fonds sous-jacent peut également investir dans des fiducies de revenu.
- › Le fonds sous-jacent peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations

## Catégorie de ressources mondiales RBC

transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.

- › Le fonds sous-jacent peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change.
- › Le fonds sous-jacent peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs.
- › Le fonds sous-jacent peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9.
- › Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait devoir faire face à ces risques lui-même, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries et aux catégories multiples;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie.

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez une croissance à long terme de votre placement;
- › vous voulez qu'une petite partie de votre portefeuille soit exposée aux secteurs mondiaux de l'énergie, des matières premières, des services publics et des produits industriels;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous pensez effectuer un placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue sensiblement);
- › vous souhaitez avoir la possibilité d'échanger vos actions contre celles d'une autre catégorie de la Société sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital.

## Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

## Achats, échanges et rachats

### Comment les actions sont-elles évaluées?

Chaque fonds constitue une catégorie distincte d'actions de RBC Corporate Class Inc. et chaque catégorie se divise en plusieurs séries. Les séries se composent d'actions de valeur égale. Lorsque vous investissez dans un fonds, ce sont en fait des actions d'une série particulière du fonds que vous achetez.

Toutes les opérations sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par action d'une série (la « valeur par action »). Nous calculons habituellement la valeur par action de chaque fonds chaque jour ouvrable après la fermeture de la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou, dans certaines circonstances, à tout autre moment. On entend par « jour ouvrable » d'un jour où le bureau de RBC GMA à Toronto est ouvert. La valeur par action peut varier quotidiennement. Une valeur par action distincte est calculée pour chaque série d'actions.

La valeur par action correspond au prix auquel les actions d'une série sont achetées et rachetées (y compris par suite du réinvestissement des distributions). Le prix d'émission, d'échange, de reclassification ou de rachat des actions correspond à la valeur par action applicable établie après la réception de la demande de souscription, d'échange, de reclassification ou de rachat.

Voici notre méthode de calcul de la valeur par action de chaque série d'un fonds :

- › nous prenons la juste valeur de tous les placements et des autres éléments d'actif attribués à la série;
- › nous soustrayons ensuite les éléments de passif attribués à cette série et obtenons la valeur de l'actif net de la série;
- › nous divisons ce chiffre par le nombre total d'actions de cette série détenues par les épargnants et obtenons alors la valeur par action de la série.

Pour connaître la valeur de votre placement dans un fonds, vous n'avez qu'à multiplier la valeur par action des séries d'actions que vous détenez par le nombre d'actions que vous détenez.

Bien que les achats et les rachats d'actions soient inscrits par série, les actifs attribuables à toutes les séries d'un fonds sont regroupés pour créer un fonds à des fins de placement. Chaque série paie sa quote-part des frais du fonds en plus de ses frais de gestion et d'administration. La différence au chapitre des frais du fonds, des frais de gestion et des frais d'administration entre chaque série signifie que chaque série présente une valeur par action différente.

Les valeurs des actions des séries respectives de chaque fonds peuvent être obtenues sur le site Web de RBC GMA à [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com) ou par l'entremise de notre système interactif de réponse vocale au numéro sans frais du service à la clientèle 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou 1 800 463-FUND (3863) (en anglais).

### Comment acheter, faire racheter et échanger des actions?

Vous ou votre professionnel en placement, le cas échéant, devez choisir la série qui vous convient. Chaque fonds ou série peut exiger un placement minimum différent et peut vous imposer des frais différents.

#### Actions de série A

Les actions de série A sont offertes par l'entremise de courtiers autorisés, dont FIRI, RBC DVM et RBC PD.

#### Actions de série Conseillers

Les actions de série Conseillers sont offertes par l'entremise de courtiers autorisés, dont RBC DVM et RBC PD.

#### Actions de série F

Les actions de série F sont offertes aux épargnants qui ont des comptes auprès de courtiers signataires d'une entente sur la rémunération conclue avec nous. Ces épargnants versent directement à leur courtier une rémunération en contrepartie de conseils de placement ou d'autres services. Nous ne versons aucune commission aux courtiers qui vendent des actions de série F et pouvons donc imputer des frais de gestion moins élevés.

#### Solde minimum

Dans le cas de actions de série A, de série Conseillers et de série F, vous devez investir et conserver un solde minimum pour chaque fonds. Le montant de ces placements minimums de même que le montant minimum pour les placements additionnels, pour les régimes de placement préautorisé et pour les rachats sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Se reporter à la rubrique « Services facultatifs » à la page 45 pour plus de détails sur les régimes de placement préautorisé.

Fonds catégorie de société RBC	Solde minimum	Montant minimum – placements additionnels/ régimes de placement préautorisé/ rachats <sup>1) 2)</sup>
Catégorie de revenu à court terme RBC	500 \$	25 \$
Catégorie capital d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	500 \$	25 \$
Catégorie capital d'obligations à rendement élevé RBC	500 \$	25 \$
Catégorie de dividendes canadiens RBC	500 \$	25 \$
Catégorie d'actions canadiennes RBC	500 \$	25 \$
Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC	500 \$	25 \$
Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC	500 \$	25 \$
Catégorie de valeur nord-américaine RBC	500 \$	25 \$
Catégorie d'actions américaines RBC	500 \$	25 \$
Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	500 \$	25 \$
Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North	500 \$	25 \$
Catégorie d'actions de marchés émergents RBC	500 \$	25 \$
Catégorie de ressources mondiales RBC	500 \$	25 \$

<sup>1)</sup> Les épargnants qui souscrivent leurs parts par l'entremise d'un courtier peuvent être assujettis à des exigences plus élevées quant au montant minimum d'un placement initial ou additionnel ou d'un rachat.

<sup>2)</sup> Les minimums sont applicables à chaque opération.

### Actions de série D

Les actions de série D sont offertes aux épargnants qui ont un compte auprès de RBC PD dans lequel vous devez investir et conserver un solde minimum de 10 000 \$ pour chaque fonds et les placements additionnels doivent être d'au moins 25 \$. Nous versons à RBC PD une commission de suivi réduite à l'égard des actions de série D. Ainsi, nous pouvons réduire les frais de gestion que nous facturons. RBC PD ne fait aucune recommandation et ne donne aucun conseil en matière de placement à ses clients. Si vous souhaitez faire transférer votre portefeuille d'actions d'un fonds à un compte auprès de RBC PD, vous devez communiquer avec RBC PD. **Si vous détenez d'autres actions d'un fonds que des actions de série D dans le cadre d'un compte détenu auprès de RBC PD et que vous devenez admissible à la détention d'actions de série D, vous pouvez donner à RBC PD la directive d'effectuer la reclassification de vos actions, mais elle ne se fera pas automatiquement.**

Les actions de série D peuvent également être offertes aux épargnants qui ont un compte auprès de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (« PHN GFPC »), dans lequel les soldes minimums établis par PHN GFPC à l'occasion sont respectés.

### Actions de série O

Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par un fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2,00 pour cent. RBC GMA ne verse pas de frais d'acquisition ni de commissions de suivi à l'égard de la série O.

### Toutes les séries

Si le solde de votre compte tombe sous le solde minimum requis pour un fonds ou une série en particulier ou si vous n'êtes plus par ailleurs admissible à la détention d'actions d'un fonds ou d'une série, nous pouvons racheter ou reclassifier vos actions, selon le cas. Si un actionnaire est ou devient un citoyen ou un résident des États-Unis ou un résident d'un autre pays étranger, nous pourrions l'obliger à faire racheter ses actions si sa participation risque de donner lieu à des incidences défavorables sur le plan réglementaire ou fiscal pour un fonds ou un autre actionnaire d'un fonds. Nous pourrions racheter vos actions si nous y sommes autorisés ou si nous sommes tenus de le faire, notamment dans le cadre de la dissolution du fonds, conformément aux lois applicables. Si nous rachetons, reclassifions ou substituons vos actions, l'effet sera le même que si vous aviez demandé l'opération vous-même. Dans le cas de rachats touchant des comptes non enregistrés, le produit du rachat pourra vous être remis; dans le cas de rachats touchant des régimes enregistrés, le produit du rachat pourra être viré à un compte d'épargne enregistré qui fait partie du régime. Nous ne vous aviserons pas et nous n'aviserons pas votre courtier avant de prendre une mesure quelconque.

La succursale, le représentant des ventes par téléphone ou le courtier doit nous transmettre l'ordre de souscription, de rachat, de reclassification ou d'échange d'actions le jour même de sa réception et assumer les frais connexes pour que nous puissions l'exécuter.

Si nous recevons votre ordre avant 16 h, heure de l'Est, il sera traité en fonction de la valeur par action en vigueur ce jour-là. Une valeur par action distincte est calculée pour chaque série d'actions. Si nous recevons votre ordre après 16 h, heure de l'Est, votre demande sera traitée en fonction de la valeur par action en vigueur le jour ouvrable suivant. Si le conseil d'administration décide de calculer la valeur par action à un autre moment qu'après l'heure de fermeture habituelle de la TSX, la valeur par action versée ou reçue sera calculée en fonction de ce moment. Tous les ordres sont traités dans les trois jours ouvrables suivants. La notice annuelle des fonds contient plus de détails sur l'achat, le rachat et l'échange d'actions des fonds. Un courtier peut fixer une heure de tombée plus tôt. Informez-vous auprès de votre courtier.

Vous devez payer vos actions au moment de leur achat. Si nous ne recevons pas le paiement intégral, nous annulerons votre ordre de souscription et rachèterons les actions, y compris les actions que vous avez acquises par suite d'un échange. Si le prix de rachat des actions est supérieur à leur valeur au moment de leur émission, la différence sera versée au fonds. Si le prix de rachat des actions est inférieur à leur valeur au moment de leur émission, nous verserons la différence au fonds et recouvrerons auprès de votre courtier ce montant ainsi que les frais afférents. Votre courtier pourrait exiger que vous lui remboursiez le montant versé s'il subit une perte.

**Nous avons le droit de refuser un ordre de souscription ou d'échange d'actions, mais nous devons le faire le jour ouvrable suivant la réception de l'ordre. Si nous refusons votre ordre de souscription ou d'échange, nous vous rembourserons immédiatement les sommes reçues au moment de l'ordre.**

### Opérations trop fréquentes

La plupart des fonds communs de placement sont considérés comme des placements à long terme. Ainsi, nous tentons de dissuader les épargnants de souscrire, de faire racheter ou d'échanger des actions trop souvent.

Certains épargnants pourraient tenter d'effectuer fréquemment des opérations sur des actions afin de tirer profit des différences entre la valeur des actions d'un fonds et la valeur des titres sous-jacents (détermination du moment propice). Si des actionnaires s'adonnent à ces activités, la valeur du fonds pourrait diminuer au détriment des autres actionnaires. Les opérations à court terme trop fréquentes peuvent également réduire le rendement d'un fonds puisque le fonds pourrait être obligé de détenir des liquidités additionnelles pour verser le produit des rachats ou vendre des avoirs du portefeuille, donnant ainsi lieu à des coûts de négociation additionnels.

Selon le fonds et les circonstances, RBC GMA aura recours à une combinaison de mesures préventives et détectives pour décourager et repérer les opérations trop fréquentes à court terme dans les Fonds catégorie de société RBC, dont les suivantes :

- › fixation de la juste valeur des titres que détient un fonds;
- › imposition de frais d'opérations à court terme;
- › surveillance des activités de négociation et refus de négociation.

### Fixation de la juste valeur

Les bureaux de la Bourse de Toronto ferment à 16 h, heure de l'Est. Nous utilisons la valeur marchande des titres à 16 h, heure de l'Est, pour fixer le prix des titres nord-américains détenus dans les portefeuilles des fonds. Toutefois, les heures d'ouverture pour la négociation de la plupart des titres étrangers (soit les titres qui ne sont pas nord-américains) se terminent avant l'heure de fermeture de la Bourse de Toronto de 16 h, heure de l'Est. Par exemple, le dernier cours de clôture d'un titre surtout négocié sur les marchés asiatiques pourrait être vieux de 15 heures lorsqu'il est 16 h, heure de l'Est à la

Bourse de Toronto. Ainsi, nous disposons d'une procédure pour fixer la juste valeur des titres étrangers négociés chaque jour dans des pays situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord afin d'éviter une désuétude des prix et de tenir compte, notamment, des événements importants qui surviennent après la fermeture d'un marché étranger. Par conséquent, la valeur calculée à l'égard des titres dont la juste valeur a été fixée afin de calculer la valeur liquidative d'un fonds pourrait être différente du dernier cours de clôture de ces titres. Dans le cadre de l'évaluation de notre processus de fixation de la juste valeur, nous comparerons régulièrement les cours de clôture, les cours d'ouverture du jour suivant sur les mêmes marchés et les prix rajustés en fonction de la juste valeur. Cette procédure est conçue de façon à réduire la possibilité d'appliquer des stratégies de détermination du moment propice, qui vise en grande partie les fonds disposant d'un portefeuille de titres étrangers imposant. Elle pourrait également être utilisée à l'égard de titres étrangers détenus par un fonds sous-jacent ou un fonds de référence auquel le fonds pourrait obtenir une exposition, ce qui aurait une incidence indirecte sur la valeur liquidative du fonds.

Se reporter à la rubrique « Évaluation des titres détenus par un fonds » de la notice annuelle des fonds pour savoir dans quelle situation nous pourrions fixer la juste valeur des titres que détient un fonds.

### Frais d'opérations à court terme

Des frais correspondant à 2 pour cent de la valeur du rachat ou de la substitution seront facturés si vous investissez dans des actions d'un fonds pour une période de sept jours ou moins. Des frais de 1 pour cent pourraient s'appliquer à la valeur des rachats ou des substitutions si vous investissez dans des actions d'un fonds pendant plus de sept jours, mais sans dépasser 30 jours.

Les frais facturés seront versés directement au fonds et visent à contrer les opérations trop fréquentes et à contrebalancer les coûts connexes. Pour savoir si les frais s'appliquent, les actions qui seront rachetées en premier seront celles qui auront été détenues depuis le plus longtemps. Les frais ne s'appliquent pas dans certains cas, dont les suivants :

- › les régimes de retraits préautorisés ou systématiques ou les régimes d'échange automatique;
- › les rachats d'actions souscrites au moyen d'un réinvestissement de distributions;
- › la reclassification d'actions d'une série en actions d'une autre série du même fonds;
- › les rachats effectués par RBC GMA ou par un organisme de placement collectif si RBC GMA a établi des exigences relatives aux avis de rachat.

### Surveillance des activités de négociation

Nous surveillons régulièrement les opérations effectuées dans tous les fonds. Nous avons établi des critères pour chaque fonds que nous appliquons de façon juste et uniforme en vue d'enrayer les activités de négociation que nous jugeons potentiellement nuisibles pour les actionnaires à long terme. Nous pouvons limiter ou refuser un ordre d'achat ou de substitution sans préavis, y compris les opérations acceptées par votre courtier.

De façon générale, votre opération pourrait être considérée comme étant trop fréquente si vous vendez ou substituez vos actions d'un fonds plus d'une fois dans les 90 jours suivant leur achat.

Dans le cadre de l'exercice de notre droit de refuser un ordre d'achat ou de substitution, nous pouvons considérer les activités de négociation effectuées dans plusieurs comptes à propriétaire, contrôle ou influence unique comme étant des opérations effectuées dans un seul compte. **RBC GMA établira, à son gré, si vos opérations sont considérées comme étant trop fréquentes.**

### Achats

Les actions de série A, de série D, de série F et de série O ne comportent pas de frais d'acquisition, ce qui signifie que vous pouvez acheter, faire racheter ou échanger des actions de série A, de série D, de série F et de série O d'un fonds par l'entremise de certains courtiers sans payer de commission. Se reporter aux rubriques « Frais » et « Rémunération des courtiers » pour plus de détails.

Nous pouvons « plafonner » la taille d'un fonds en limitant les nouvelles souscriptions, y compris les acquisitions d'actions par suite d'échanges. Nous continuerons d'effectuer les rachats ainsi que le calcul de la valeur par action de chaque série. Nous pouvons en tout temps décider de recommencer à accepter les nouvelles demandes de souscription ou d'échange d'actions du fonds.

### Frais d'acquisition : actions de série Conseillers

Vous n'avez aucuns frais d'acquisition à payer si vous souscrivez des actions de série A, de série D, de série F ou de série O des fonds.

Si vous investissez dans des actions de série Conseillers d'un fonds, vous pouvez choisir l'option avec frais d'acquisition ou l'option avec frais d'acquisition réduits. Votre courtier peut vous aider à choisir l'option qui vous convient. Les frais d'acquisition constituent la rémunération de votre courtier en contrepartie des conseils et des services qu'il vous fournit.

### Frais d'acquisition (paiement au moment de la souscription de vos actions de série Conseillers)

Si vous choisissez l'option avec frais d'acquisition, vous payez une commission au moment de la souscription d'actions de série Conseillers d'un fonds. La commission représente un pourcentage du montant que vous investissez et elle doit être payée à votre

courtier. Se reporter à la rubrique « Rémunération des courtiers » à la page 49 pour plus de détails. Vous et votre courtier devez négocier la commission à payer. Nous déduisons le pourcentage du montant que vous investissez et nous le remettons à votre courtier. Se reporter au tableau des frais d'acquisition à la rubrique « Frais » à la page 46.

### Frais d'acquisition réduits (paiement au moment du rachat de vos actions de série Conseillers)

Si vous choisissez l'option avec frais d'acquisition réduits, vous ne payez aucune commission au moment du placement dans des actions de série Conseillers d'un fonds. Le montant de votre achat est affecté entièrement à votre placement et nous payons une commission directement à votre courtier. Se reporter à la rubrique « Rémunération des courtiers » à la page 49 pour plus de détails.

Si vous vendez vos actions de série Conseillers dans les deux ans qui suivent leur souscription, nous déduisons du produit de votre rachat les frais d'acquisition réduits que vous devrez payer qui correspondent à un pourcentage du coût de vos actions de série Conseillers au moment de leur souscription.

Toutefois, vous n'avez pas de frais d'acquisition réduits à payer à l'égard de ce qui suit :

- › les actions que vous détenez pendant au moins deux ans;
- › les actions d'un fonds échangées contre des actions d'un autre fonds, dans la mesure où il s'agit d'actions de la même série et que vous conservez la même option de frais d'acquisition;
- › les actions admissibles au nombre limite de 10 pour cent rachetable sans frais, dont une description figure ci-dessous;
- › les distributions en espèces;
- › les actions reçues dans le cadre du réinvestissement de distributions.

Se reporter au tableau sur les frais d'acquisition réduits qui figure à la rubrique « Frais » à la page 46.

### Rachat d'un nombre limite sans frais

Chaque année civile, vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 pour cent de vos actions de série Conseillers qui seraient autrement assujetties aux frais d'acquisition réduits, sans frais. Nous appelons cela le nombre limite de 10 pour cent rachetable sans frais. Le nombre limite de 10 pour cent rachetable sans frais est calculé de la façon suivante :

- › 10 pour cent du nombre d'actions dont vous étiez propriétaire au 31 décembre de l'année précédente,
- › majoré de 10 pour cent du nombre d'actions que vous avez souscrites au cours de la présente année civile, exception faite des actions reçues dans le cadre du réinvestissement de distributions.

Vous pouvez utiliser votre nombre limite de 10 pour cent rachetable sans frais dans le cadre d'une seule vente ou le répartir sur plusieurs ventes, à votre gré. Vous ne pouvez pas reporter la partie d'un nombre inutilisé à l'année suivante.

Si vous échangez des actions d'un fonds contre des actions d'un autre fonds, nous transférerons le nombre limite de 10 pour cent rachetable sans frais des actions du premier fonds aux actions du second fonds.

### Ce qu'il faut aussi savoir

Si vous souscrivez certaines actions de série Conseillers d'un fonds selon l'option avec frais d'acquisition et d'autres actions de série Conseillers du même fonds selon l'option avec frais d'acquisition réduits, votre courtier peut nous indiquer quelles actions vous souhaitez faire racheter. Si votre courtier ne nous l'indique pas, nous rachèterons les actions que vous avez souscrites selon l'option avec frais d'acquisition avant de procéder au rachat des actions que vous détenez selon l'option avec frais d'acquisition réduits afin de réduire au minimum vos frais d'acquisition.

Nous n'accepterons ordre de souscription d'actions pendant les périodes de suspension des droits de rachat d'actions des actionnaires. Se reporter à la rubrique « Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos actions » à la page 45 pour plus de détails.

### Échanges

Vous pouvez échanger des actions d'un fonds contre des actions d'un autre fonds au sein de la Société pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- › le solde minimum prévu soit maintenu dans chacun des fonds;
- › vous échangez vos actions contre des actions visées par la même option de frais d'acquisition.

Si vous échangez vos actions d'un fonds contre celles d'un autre fonds au sein de la Société, vous substituez à une catégorie d'actions une autre catégorie d'actions. Vous n'aurez pas d'impôt à payer pour une telle opération puisque vous êtes toujours propriétaire d'actions de la Société.

### Échange d'actions hors de la Société

Si vous échangez vos actions d'un fonds contre des titres d'un autre organisme de placement collectif qui ne fait pas partie de la Société, vous faites racheter vos actions de la Société de la façon décrite ci-dessous à la rubrique « Rachats » et vous affectez le produit à la souscription de parts ou d'actions d'un autre fonds commun de placement dont vous souhaitez acquérir des titres. Un impôt sera prélevé dans le cadre de cette opération et celle-ci pourrait donner lieu à un gain ou une perte aux fins de l'impôt. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour de plus amples renseignements.

### Reclassifications

Vous pouvez reclasser des actions d'une série d'un fonds en actions d'une autre série du même fonds si vous êtes admissible à la détention d'actions de cette série. Il s'agit d'une reclassification.

Vous pourriez devoir verser une commission à votre courtier pour effectuer une telle reclassification. Vous négociez le montant de cette commission avec votre conseiller professionnel en placement. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 46 pour plus de détails.

Si vous faites reclasser vos actions en actions de série Conseillers souscrites selon l'option avec frais d'acquisition réduits, les actions de série Conseillers issues de la reclassification seront assujetties à des frais d'acquisition au moment de leur rachat si elles sont rachetées pendant la période au cours de laquelle des frais d'acquisition réduits s'appliquent. Se reporter au tableau sur les frais d'acquisition réduits qui figure à la rubrique « Frais » à la page 46.

La valeur de votre placement, moins les frais, demeurera la même tout juste après la reclassification. Cependant, vous pourriez détenir un nombre différent d'actions parce que la valeur par action peut différer d'une série à l'autre. Une reclassification d'actions d'une série à une autre du même fonds ne constitue pas une opération imposable.

### Rachats

Vous pouvez donner à votre courtier la directive de vendre en tout temps la totalité ou une partie de vos actions. Cette opération s'appelle un rachat. Les rachats doivent respecter certains montants minimums. Se reporter à la rubrique « Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 40 pour de plus amples renseignements. Votre courtier doit nous envoyer votre demande de rachat le même jour qu'il l'a reçue et prendre en charge tous les frais connexes. Les demandes de rachat d'actions d'un fonds sont traitées selon l'ordre de leur réception. Nous ne traiterons pas les demandes de rachat portant une date ultérieure ou un prix donné.

Votre demande de rachat (ou d'échange) ne sera pas traitée avant que votre courtier n'ait reçu tous les documents. Votre courtier vous informera des documents dont il a besoin. Votre courtier doit fournir tous les documents requis dans les 10 jours ouvrables suivant la date de traitement de votre demande de rachat. S'il omet de le faire, nous rachèterons les actions pour votre compte. Si le coût de rachat des actions est inférieur au produit du rachat, le fonds conservera la différence. Si le coût de rachat des actions est supérieur au produit du rachat, votre courtier devra payer la différence et les coûts afférents. Votre courtier pourrait vous obliger à lui rembourser les sommes versées s'il subit une perte.

Si vous faites racheter des actions d'un fonds, nous vous enverrons un chèque par la poste ou déposerons le produit du rachat dans votre compte bancaire tenu à toute institution financière, selon vos instructions. **Si vous êtes titulaire d'un compte non enregistré,**

vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'Agence du revenu du Canada les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez par suite du rachat ou de l'échange d'actions d'un fonds. Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un régime enregistré, une retenue d'impôt peut s'appliquer si vous retirez de l'argent du régime.

### **Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos actions**

Dans des circonstances extraordinaires, il ne vous sera peut-être pas permis de faire racheter vos actions. Nous pourrions suspendre votre droit de rachat si :

- › les négociations normales sont suspendues à toute bourse ou sur tout marché où plus de 50 pour cent des titres d'un fonds sont inscrits ou négociés, ou
- › nous obtenons la permission des ACVM de suspendre temporairement le rachat d'actions.

### **Services facultatifs**

Les services facultatifs offerts aux épargnants sont décrits dans cette partie.

### **Régime de placement préautorisé**

Si vous désirez investir régulièrement dans un fonds, vous pouvez recourir à notre régime de placement préautorisé.

Voici comment fonctionne le régime :

- › les montants minimums du placement initial et des placements additionnels pour chaque fonds ou série sont indiqués à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? »;
- › si vous n'investissez pas le montant correspondant au solde minimum, vous devrez atteindre le solde minimum dans l'année qui suit (pour les actions de série D et de série O, le placement minimum doit être effectué à l'avance);
- › vous pouvez investir une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte que vous détenez. Renseignez-vous auprès de votre courtier;
- › nous prélèverons automatiquement des sommes dans votre compte bancaire tenu à toute institution financière en vue de la souscription d'actions du fonds que vous aurez choisi;
- › nous mettrons fin à votre régime s'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre compte bancaire pour honorer le paiement.

### **Régime d'échange automatique**

Si vous souhaitez échanger des titres d'un fonds contre des titres d'autres fonds périodiquement, vous pouvez vous prévaloir de notre régime d'échange automatique.

Voici comment fonctionne le régime :

- › vous pouvez échanger des titres d'un fonds contre des titres d'un autre fonds ou vous pouvez échanger des titres d'un fonds contre des titres de plusieurs fonds;
- › vous devez respecter les exigences relatives au solde minimum du ou des fonds contre des titres desquels vous souhaitez échanger vos actions. Les exigences relatives au solde minimum pour chaque fonds sont indiquées à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? »;
- › vous pouvez effectuer un échange une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte dont vous disposez. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre courtier.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour connaître les incidences fiscales découlant d'un échange.

### **Réinvestissement automatique des distributions**

Les fonds peuvent recevoir un revenu sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital à la vente de placements à profit. Un fonds verse son revenu (déduction faite des frais) et ses gains en capital réalisés nets aux épargnants sous forme de dividendes et peuvent également leur verser des montants sous forme de remboursement de capital. Nous appelons ces deux types de versements des distributions.

Veuillez communiquer avec votre courtier pour savoir comment les distributions seront réinvesties.

### **Régime de retraits systématiques**

Si vous désirez prélever régulièrement des sommes sur vos placements non enregistrés dans un fonds, vous pouvez établir un régime de retraits systématiques. Voici comment fonctionne le régime :

- › vous devez avoir au moins 10 000 \$ dans votre compte non enregistré pour établir un régime de retraits systématiques;
- › vous pouvez choisir de retirer une somme d'au moins 100 \$ une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte dont vous disposez; pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre courtier;
- › nous déposerons l'argent directement dans votre compte bancaire;
- › si vous décidez de mettre fin à votre régime de retraits systématiques et que votre solde est inférieur au solde minimum applicable à un fonds, nous pourrions vous demander de porter le montant de votre investissement au niveau minimum ou de faire racheter le placement restant dans le fonds.

N'oubliez pas que si les retraits que vous effectuez sont supérieurs à ce que votre investissement vous rapporte, vous réduirez et éventuellement épuiserez le montant de votre investissement initial. Notez bien que les retraits systématiques donnent lieu à un rachat d'actions. Vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'Agence du revenu du Canada les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez à l'égard des actions dont vous avez disposé.

### **Régimes enregistrés et comptes d'épargne libre d'impôt**

Les actions de la famille entière de fonds peuvent être souscrites dans le cadre de tout régime enregistré et de tout compte d'épargne libre d'impôt (un « CELI »), sous réserve des règles fiscales portant sur les placements interdits. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants – Actions détenues dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI » à la page 52.

Un régime enregistré s'entend d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), d'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REERC), d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE), d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEL) ou d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB).

Les régimes enregistrés font l'objet d'un traitement spécial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Un de leurs principaux avantages est que vous ne devez payer aucun impôt sur l'argent accumulé dans ces régimes jusqu'au moment de son retrait. Les CELI font généralement l'objet d'un traitement similaire en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais les retraits d'un CELI ne sont pas imposables. En outre, les cotisations à un REER sont déductibles de vos gains imposables jusqu'à concurrence du plafond permis. Vous devriez consulter votre fiscaliste pour plus de détails sur les incidences fiscales des régimes enregistrés et des CELI.

## **Frais**

Cette rubrique présente les frais que vous pourrez devoir payer, directement ou indirectement, si vous investissez dans les fonds. Les fonds assument une partie de ces frais, que vous payez indirectement, car ils réduisent la valeur de votre placement.

### **FRAIS PAYABLES PAR LES FONDS**

<p><b>Frais de gestion</b></p>	<p>RBC GMA, en tant que gestionnaire des fonds, a droit à des frais de gestion de la part de chaque fonds. Les frais de gestion varient d'une série d'action d'un fonds à l'autre. Se reporter à la rubrique « Frais » du tableau du détail du fonds de chaque fonds dans le présent prospectus simplifié.</p> <p>Des frais sont payables par le fonds sous-jacent dans lequel un fonds investit, en sus des frais payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'assumera pas de frais de gestion ou de primes au rendement qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un dédoublement des frais que doivent assumer les fonds sous-jacents de ce fonds pour le même service. De plus, un fonds ne versera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat à l'acquisition ou au rachat de titres d'un fonds sous-jacent.</p>
<p><b>Frais d'exploitation</b></p>	<p>RBC GMA assume certains frais d'exploitation des fonds, y compris les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne des fonds, dont les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les frais de garde, les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques, les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, de l'aperçu des fonds, des relevés et des renseignements communiqués aux épargnants. En contrepartie, chaque fonds verse des frais d'administration fixes à RBC GMA.</p>

Les frais d'administration peuvent varier d'une série d'actions et d'un fonds à l'autre. Se reporter aux renseignements portant sur les « Frais » dans le tableau du détail du fonds de chaque fonds présenté dans le présent prospectus simplifié.

Chaque fonds prend également directement en charge certains frais d'exploitation, notamment les frais reliés au conseil d'administration de la Société, au Conseil des gouverneurs des Fonds catégorie de société RBC et aux fiduciaires de la Fiducie catégorie de société (le porteur des actions ordinaires de la Société), les droits exigés par de nouvelles exigences d'un gouvernement ou d'un organisme de réglementation et les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais des fonds »), ainsi que les taxes et impôts (notamment la TPS ou la TVH, selon le cas). Les autres frais des fonds seront répartis parmi les fonds et parmi chaque série d'actions d'un fonds de façon juste et équitable en fonction des services utilisés.

Pour certaines années et dans certains cas, RBC GMA peut régler une partie des frais d'administration ou des autres frais des fonds attribuables à une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration ou les autres frais des fonds est prise chaque année au gré de RBC GMA sans en aviser les actionnaires.

Les frais d'administration et les autres frais des fonds sont compris dans le ratio des frais de gestion d'un fonds.

#### **Incidences de la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur les RFG**

La TVH s'applique généralement sur les frais de gestion et les frais d'administration qui sont facturés à un fonds. En général, le taux de la TVH assumée par un fonds dépend du lieu de résidence des actionnaires du fonds. Les modifications des taux de la TVH actuels, les modifications auxquelles les provinces imposent la TVH et les variations du lieu de résidence des actionnaires du fonds pourraient donc avoir une incidence sur le ratio des frais de gestion (le « RFG ») du fonds d'une année à l'autre.

#### **Conseil des gouverneurs**

Le conseil des gouverneurs agit à titre de comité d'examen indépendant des fonds. Chaque membre du Conseil des gouverneurs a le droit de recevoir une rémunération annuelle de 25 000 \$ (35 000 \$ pour le président du conseil) et un jeton de présence de 2 000 \$ par réunion du Conseil des gouverneurs à laquelle il assiste. Le membre qui siège à un sous-comité du Conseil des gouverneurs a droit à un jeton de présence additionnel pour les réunions de ces comités. Dans le cas du comité de gouvernance, chaque membre a droit à un jeton de présence de 2 500 \$ et le président du comité a également droit à une rémunération annuelle de 3 000 \$. Dans le cas du comité consultatif financier, chaque membre a droit à un jeton de présence de 3 000 \$ et le président du comité a également droit à une rémunération annuelle de 4 000 \$. Les membres du comité sur les conflits en placement ont droit à un jeton de présence de 3 500 \$ et le président du comité a également droit à une rémunération annuelle de 5 000 \$. Les frais engagés par chaque membre du Conseil des gouverneurs dans le cadre de ses fonctions à ce titre lui seront également remboursés. Ces frais sont répartis de façon équitable et raisonnable parmi les fonds gérés par RBC GMA.

**FRAIS PAYABLES DIRECTEMENT PAR VOUS**

<p><b>Frais d'acquisition</b> Option avec frais d'acquisition</p>	<p>Les actions de série A, de série D, de série F et de série O des fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Ainsi, vous pouvez acheter, faire racheter ou échanger des actions de ces séries par l'entremise de certains courtiers sans payer de commission.</p> <p>Vous pourriez être tenu de payer des frais d'acquisition si vous choisissez de souscrire des actions de série Conseillers selon l'option avec frais d'acquisition. Vous devez négocier le montant à payer avec votre courtier. Les frais peuvent varier de 0 pour cent à 5 pour cent du montant de l'ordre de souscription. Nous déduisons les frais d'acquisition du montant que vous investissez et nous les versons à votre courtier à titre de commission.</p>										
<p><b>Frais d'échange et de reclassification</b></p>	<p>Vous n'avez rien à payer à RBC GMA pour la reclassification de vos actions d'une série en actions d'une autre série du même fonds. Vous pourriez être tenu de verser à votre courtier des frais allant jusqu'à 2 pour cent de la valeur des titres dont vous faites l'acquisition au moment de l'échange de titres de série Conseillers de fonds. Ces frais ne sont pas versés au fonds. Vous devez négocier les frais avec votre courtier et les lui verser directement. Les fonds peuvent exiger des frais d'opérations à court terme si vous échangez vos actions dans les 30 jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 42 du présent prospectus simplifié.</p>										
<p><b>Frais de rachat</b> Option avec frais d'acquisition réduits</p>	<p>Vous n'avez pas de frais à payer au rachat d'actions de série A, de série D, de série F et de série O d'un fonds. Les fonds peuvent exiger des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les 30 jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 42 du présent prospectus simplifié.</p> <p>Vous aurez des frais à payer si vous choisissez de souscrire des actions de série Conseillers selon l'option avec frais d'acquisition réduits et que vous faites racheter vos actions dans les deux ans suivant leur souscription. Les frais sont fondés sur le prix initial de vos actions et leur période de détention. Nous déduisons les frais de la valeur des actions que vous faites racheter.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des frais d'acquisition réduits :</p> <table border="1" data-bbox="590 1219 1489 1421"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Option avec frais d'acquisition réduits</th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">Moment du rachat</th> <th style="text-align: right;">Vous payez</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Au cours de la première année</td> <td style="text-align: right;">2,0 %</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la deuxième année</td> <td style="text-align: right;">2,0 %</td> </tr> <tr> <td>Après la deuxième année</td> <td style="text-align: right;">néant</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les fonds peuvent exiger des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les 30 jours suivant leur souscription. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 42 du présent prospectus simplifié.</p>		Option avec frais d'acquisition réduits	Moment du rachat	Vous payez	Au cours de la première année	2,0 %	Au cours de la deuxième année	2,0 %	Après la deuxième année	néant
	Option avec frais d'acquisition réduits										
Moment du rachat	Vous payez										
Au cours de la première année	2,0 %										
Au cours de la deuxième année	2,0 %										
Après la deuxième année	néant										
<p><b>Frais d'opérations à court terme</b></p>	<p>Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 42 du présent prospectus simplifié.</p>										

<b>Frais d'un régime fiscal enregistré</b>	Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier si vous transférez à une autre institution financière vos placements détenus dans le cadre d'un régime enregistré. Aucuns de ces frais ne sont payables à RBC GMA.
<b>Autres frais</b>	Vous pourriez devoir rembourser votre courtier s'il subit une perte parce que nous avons dû racheter vos actions en raison d'un paiement insuffisant. Se reporter à la rubrique « Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 40 du présent prospectus simplifié.

## Incidences des frais d'acquisition

Le tableau suivant présente les frais que vous auriez à payer si :

- › vous avez investi 1 000 \$ dans des actions de série A, de série Conseillers, de série D, de série F ou de série O d'un fonds;
- › vous avez détenu le placement pendant un, trois, cinq ou dix ans et fait racheter la totalité des actions tout juste avant la fin de cette période;
- › dans le cas des actions de série Conseillers, les frais prévus dans le cas de l'option avec frais d'acquisition sont de 5 pour cent;
- › dans le cas des actions de série Conseillers, les frais prévus dans le cas de l'option avec frais d'acquisition réduits ne doivent être versés que si vous vendez vos actions dans les deux années suivant leur souscription. Se reporter au tableau des frais de rachat à la rubrique « Frais » à la page 46 du présent prospectus simplifié;
- › dans le cas des actions de série Conseillers, vous n'avez pas utilisé votre nombre limite de 10 pour cent rachetable sans frais dans le cadre de l'option avec frais d'acquisition réduits.

	Frais au moment de la souscription	Frais au moment du rachat avant la fin de :			
		1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds catégorie de société RBC – série A	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds catégorie de société RBC – série Conseillers					
Option avec frais d'acquisition	50 \$	néant	néant	néant	néant
Option avec frais d'acquisition réduits	néant	20 \$	néant	néant	néant
Fonds catégorie de société RBC – série D	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds catégorie de société RBC – série F	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds catégorie de société RBC – série O	néant	néant	néant	néant	néant

Vous n'avez pas de frais d'acquisition ni de commission à payer à la souscription, au rachat, à l'échange et à la reclassification d'actions de série A, de série D, de série F ou de série O.

## Rémunération des courtiers

### Mode de versement de la rémunération de votre professionnel en placement et de votre courtier

Votre professionnel en placement est normalement la personne par l'entremise de laquelle vous souscrivez les parts des fonds. Votre professionnel en placement peut être un courtier, un planificateur financier ou un conseiller autorisé à vendre des titres de organisme de placement collectif. Votre courtier est la maison de courtage pour laquelle votre professionnel en placement travaille.

#### Actions de série A

L'acquisition d'actions de série A ne comporte pas de frais. Vous ne payez donc pas de frais à la souscription, au rachat ni à l'échange de vos actions. Les fonds peuvent exiger des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les 30 jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 42 du présent prospectus simplifié.

#### Actions de série Conseillers

Dans le cas des actions de série Conseillers, le montant de la commission que reçoit votre professionnel en placement est tributaire de la façon dont vous investissez dans les fonds. Les fonds peuvent exiger des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les 30 jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 42 du présent prospectus simplifié.

#### Option avec frais d'acquisition

Si vous choisissez de souscrire des actions de série Conseillers selon l'option avec frais d'acquisition, vous et votre professionnel en placement devez décider du pourcentage qui vous sera facturé. Le pourcentage varie de 0 pour cent à 5 pour cent du montant que vous investissez. Nous déduisons les frais du montant que vous investissez et nous les versons à votre courtier.

#### Option avec frais d'acquisition réduits

Si vous choisissez de souscrire des actions de série Conseillers selon l'option avec frais d'acquisition réduits, nous versons à votre courtier une commission de 1 pour cent du montant que vous investissez. Vous n'aurez pas de frais à payer si vous ne faites pas racheter vos actions dans les deux années suivant leur souscription.

### Frais de substitution

Si vous échangez des actions de série Conseillers d'un fonds contre les titres d'un autre fonds, vous pourriez devoir verser à votre courtier des frais de substitution pouvant atteindre 2 pour cent. Vous devez négocier ces frais avec votre professionnel en placement.

### Actions de série D

Les actions de série D ne comportent pas de frais. Vous n'avez donc pas de frais d'acquisition à payer si vous achetez, faites racheter ou échangez vos actions. Les fonds peuvent exiger des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les 30 jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 42 du présent prospectus simplifié.

### Commissions de suivi

Tant que vous détiendrez votre placement, nous verserons aux courtiers des frais de service continu annuels, appelés une « commission de suivi », fondés sur la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers ou de série D que leurs clients détiennent dans les fonds selon ce qui figure dans le tableau suivant.

Fonds catégorie de société RBC	Commission de suivi annuelle pour les actions de série A	Commission de suivi annuelle pour les actions de série Conseillers		Commission de suivi annuelle pour les actions de série D
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais d'acquisition réduits	
Catégorie de revenu à court terme RBC	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,10 %
Fonds de revenu fixe (sauf la Catégorie de revenu à court terme RBC)	jusqu'à 0,80 %	jusqu'à 0,80 %	jusqu'à 0,80 %	jusqu'à 0,15 %
Fonds d'actions	jusqu'à 1,15 %	jusqu'à 1,15 %	jusqu'à 1,15 %	jusqu'à 0,25 %

Nous ne versons aucune commission de suivi à l'égard des actions de série F et de série O.

Ces frais de service payés à votre courtier sont tributaires du type de fonds et de l'option de frais que vous choisissez. Votre courtier est tenu de respecter les règles de tout organisme d'autoréglementation dont il est membre lorsqu'il effectue de telles substitutions, notamment obtenir au préalable votre consentement. Nous pourrions modifier les modalités des frais de service payés à votre courtier sans vous en aviser. De façon générale, les courtiers versent une partie des frais de service qu'ils reçoivent à leurs professionnels en placement pour les services qu'ils fournissent à leurs clients.

### Actions de série F

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les actions de série F et nous ne versons aucune commission à votre courtier à l'égard de celles-ci. Votre courtier négocie les frais directement avec vous pour les services qu'il fournit. Les fonds peuvent exiger des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les 30 jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 42 du présent prospectus simplifié.

### Actions de série O

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les actions de série O. Les fonds peuvent exiger des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les 30 jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 42 du présent prospectus simplifié.

### Autres formes de soutien accordé aux courtiers

Nous pouvons participer à des programmes conjoints de publicité avec les courtiers afin de les aider à commercialiser les fonds. Nous pouvons utiliser une partie des frais de gestion pour payer jusqu'à concurrence de 50 pour cent du coût de ces programmes de publicité conformément aux règles du *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*.

La Banque Royale est propriétaire, directement ou indirectement, de la totalité de FIRI, RBC DVM, de RBC PD et de PHN GFPC, qui sont les placeurs principaux ou les courtiers participants à l'égard de certaines séries d'actions des fonds.

### Rémunération des courtiers prélevée sur les frais de gestion

Nous ne pouvons pas fournir de renseignements sur l'utilisation des frais de gestion servant à payer les commissions des courtiers ou d'autres activités promotionnelles des fonds puisque les fonds n'ont été créés que le 19 décembre 2011.

### Incidences fiscales pour les épargnants

Cette partie décrit les incidences de l'impôt sur le revenu canadien sur votre placement dans un fonds et suppose que :

- › vous êtes un particulier et un résident du Canada (sauf une fiducie);
- › vous détenez vos actions en tant qu'immobilisations.

Chaque personne a une situation fiscale qui lui est propre. Nous vous invitons donc à consulter un conseiller en fiscalité au sujet de votre situation particulière.

### Comment votre placement peut vous rapporter de l'argent

Votre placement dans un fonds peut vous rapporter de l'argent grâce aux :

- › distributions versées par un fonds, lesquelles peuvent se composer de dividendes ordinaires, de dividendes sur les gains en capital ou de remboursement de capital;
- › gains en capital que vous réalisez lorsque vous faites racheter des actions du fonds.

### Traitement fiscal des fonds

Chaque fonds représente une catégorie d'actions de la Société. Toutes les catégories d'actions de la Société seront considérées ensemble comme étant un seul contribuable aux fins de l'impôt sur le revenu. Le revenu, les gains, les déductions et les pertes de l'ensemble de ces fonds, ainsi que les attributs fiscaux de l'ensemble de l'actif de ces fonds, seront pris en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu que la Société, dans son ensemble, doit payer. De façon générale, la Société n'aura pas d'impôt à payer sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables. Elle devra

payer chaque année l'impôt sur son revenu net (y compris les intérêts et le revenu de source étrangère) et ses gains en capital imposables nets aux taux ordinaires des sociétés, mais elle aura généralement droit à un remboursement d'impôt à l'égard de ses gains en capital si des actions sont rachetées ou des dividendes sur les gains en capital sont versés aux actionnaires. La Société a l'intention de ne verser des dividendes que dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum l'impôt que la Société doit payer.

La Société a créé une politique visant à déterminer la façon d'attribuer le revenu et les gains en capital de façon avantageuse sur le plan fiscal parmi les fonds de manière juste, uniforme et raisonnable pour les actionnaires. La somme des dividendes et des dividendes sur les gains en capital versée aux actionnaires de la Société est déterminée en fonction de cette politique d'attribution fiscale, qui a été approuvée par le conseil d'administration de la Société.

Le revenu d'un fonds comprend les dividendes, les intérêts et les autres distributions que lui rapportent ses placements de même que les gains provenant de ses placements dans certains instruments dérivés. Un fonds peut aussi réaliser des gains ou subir des pertes en capital lorsqu'il vend ses placements. Selon le cas, le fonds peut gagner un revenu par l'entremise des distributions que versent sur les parts les fonds sous-jacents et peut recevoir des gains en capital par l'entremise de distributions de gains en capital versées par les fonds sous-jacents. Il peut également réaliser des gains ou subir des pertes en capital lorsqu'il vend des parts de fonds sous-jacents, ou d'autres placements qu'il détient directement.

Un fonds de catégorie de capital peut investir dans un fonds sous-jacent qui peut conclure un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré avec un fonds de référence. La conclusion d'un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence ne fait pas en sorte qu'un fonds sous-jacent réalisera un revenu ou un gain ou subira une perte. La part de la Société des gains réalisés ou des pertes subies par un fonds sous-jacent à la vente de titres canadiens aux termes d'un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital en raison du choix fiscal que la Société a fait. Si des obligations prévues à un contrat à terme de gré à gré avec un fonds de référence sont acquittées au moyen de versements en espèces (par opposition à la livraison de titres), un versement reçu ou effectué par un fonds sous-jacent pourrait être considéré comme une entrée ou une sortie de revenu, selon le cas, et la Société se verra attribuer sa part du revenu net ou de la perte nette.

### Imposition de votre placement

L'impôt que vous payez sur votre placement est tributaire du fait que vous déteniez ou non vos actions dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI.

## Actions détenues dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI

### Admissibilité

Les actions de chaque fonds devraient constituer des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés et des CELI.

Dans le cas d'un CELI, d'un REER et d'un FERR, dans la mesure où vous n'avez pas de participation notable dans la Société ou dans une personne ou une société de personnes ayant un lien de dépendance avec la Société aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ni de lien de dépendance avec la Société aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les actions d'un fonds ne constitueront pas des placements interdits pour le CELI, le REER ou le FERR. De façon générale, vous ne serez réputé avoir une participation notable dans la Société que si vous êtes propriétaire d'au moins 10 pour cent des actions émises d'une catégorie ou d'une série d'actions de la Société. Toutefois, les actions d'un fonds ne constitueront pas un placement interdit pour un CELI, un REER ou un FERR d'ici la fin de la deuxième année d'imposition de la Société, dans la mesure où la Société respecte essentiellement les dispositions du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* pendant ce temps.

### Distributions et gains en capital

Si vous détenez vos actions d'un fonds dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI, vous ne paierez aucun impôt sur les distributions ou les gains en capital tant qu'ils demeurent dans le régime. Toutefois, les retraits ou les distributions de votre régime enregistré (exception faite d'un remboursement de cotisations d'un REEE ou de certains retraits d'un REEI) pourraient être assujettis à l'impôt. Les retraits d'un CELI ne sont pas imposables.

## Actions détenues dans le cadre d'un compte non enregistré

### Achat d'actions avant un versement de dividende

La valeur liquidative des actions peut comprendre le revenu que le fonds a gagné et/ou les gains en capital qu'il a réalisés mais qu'il n'a pas encore distribués. Si vous souscrivez des actions d'un fonds juste avant qu'il déclare un dividende, vous devrez payer l'impôt sur ce versement de dividende. Les sommes réinvesties dans des actions additionnelles du fonds seront ajoutées au calcul du prix de base rajusté de vos actions.

### Distributions

› En tant que porteur d'actions, vous pourriez recevoir un dividende ordinaire qui sera traité comme un dividende imposable (y compris les dividendes déterminés) versé par une société canadienne. Le montant du dividende sera inclus dans le calcul de votre revenu, qu'il soit réinvesti ou non dans des actions additionnelles. Le traitement de majoration et de crédit fiscal pour dividendes qui s'applique habituellement aux dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) versés par les sociétés canadiennes s'appliquera à ces dividendes.

- › Vous pourriez également recevoir un dividende sur les gains en capital. La Société pourrait réaliser des gains en capital à la disposition d'actifs du portefeuille notamment en raison de l'échange, par des actionnaires d'une catégorie, de leurs actions contre des actions d'une autre catégorie. Le dividende sur les gains en capital sera versé au moyen de ces gains en capital afin que les actionnaires, plutôt que la Société, paient l'impôt sur les gains en capital. Il revient au conseil d'administration de la Société de décider à quel moment seront versés les dividendes sur les gains en capital, à quel montant ils s'élèveront et à quelle catégorie d'actionnaires ils seront versés. Si vous recevez un dividende sur les gains en capital, vous serez généralement réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant au montant du dividende, qu'il soit réinvesti ou non dans des actions additionnelles du fonds. La moitié de vos gains en capital nets pour l'année devra être incluse dans votre revenu.
- › Si un fonds rembourse du capital, le montant ne sera généralement pas imposable, mais il réduira le prix de base rajusté des actions de l'actionnaire du fonds. Toutefois, si les remboursements de capital sont réinvestis dans de nouvelles actions, le total du prix de base rajusté des actions de l'actionnaire ne sera pas réduit. Advenant le cas où le prix de base rajusté devient un montant négatif par suite de réductions du prix de base rajusté des actions d'un actionnaire, ce montant sera considéré comme un gain en capital réalisé par l'actionnaire et le prix de base rajusté sera alors de zéro.
- › Vous serez avisé chaque année de la somme des dividendes imposables (y compris des dividendes déterminés) et des dividendes sur les gains en capital qui vous aura été versée.
- › Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité concernant la déductibilité des frais que vous avez payés à l'égard des actions de série O.

### Calcul du gain ou de la perte en capital au rachat d'actions

Vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'Agence du revenu du Canada le gain en capital que vous réalisez ou la perte en capital que vous subissez. Votre gain ou perte en capital aux fins de l'impôt au moment du rachat ou de l'échange d'actions (sauf un échange entre catégories de la Société) correspond à la différence entre le produit du rachat ou de l'échange (déduction faite des frais) et le prix de base rajusté des actions. La moitié du gain ou de la perte en capital est prise en considération dans le calcul des gains en capital imposables et des pertes en capital déductibles. Les pertes en capital déductibles ne peuvent être déduites que des gains en capital imposables, conformément aux règles fiscales détaillées pertinentes. Vous pouvez également réaliser des gains en capital ou subir des pertes en capital à l'égard des actions rachetées pour régler les frais liés aux échanges ou aux opérations à court terme.

Si vous avez acheté des actions à différents moments, il est probable que vous ayez payé des prix différents. Cette situation vise également les actions que vous avez reçues au moyen du réinvestissement de distributions, d'échanges ou de reclassifications. Le prix de base rajusté de vos actions d'une série correspond au coût moyen pondéré de l'ensemble des actions que vous détenez au sein de cette série de fonds.

Voici la façon de calculer le prix de base rajusté des actions d'une série d'un fonds :

- › Prenez votre placement initial, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés.
- › Ajoutez les placements additionnels, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés et les sommes provenant de titres d'autres fonds que vous avez obtenus dans le cadre d'échanges, sauf les échanges d'actions entre les catégories de la Société.
- › Ajoutez le prix de base rajusté des actions d'une autre catégorie de la Société qui ont été échangés contre des actions de la série.
- › Ajoutez le prix de base rajusté des actions qui ont été reclassifiées à partir d'une autre série.
- › Ajoutez la somme des dividendes ou des autres distributions réinvesties.
- › Soustrayez le prix de base rajusté des actions qui ont déjà été vendues, rachetées, échangées à un autre fonds ou reclassifiées dans une autre série.
- › Soustrayez les distributions qui ont été considérées comme un remboursement de capital.
- › Divisez le résultat par le nombre d'actions de la série dont vous êtes propriétaire.

Une reclassification d'actions d'une série en actions d'une autre série du même fonds n'est pas considérée comme un rachat; ainsi, aucun gain en capital ne sera réalisé et aucune perte en capital ne sera subie à la reclassification. Bien que le prix de base rajusté par action soit modifié, le prix de base rajusté total de l'ensemble de vos actions ne changera pas.

Si vous échangez vos actions d'une catégorie de la Société contre des actions d'une autre catégorie de la Société, vous ne serez pas réputé avoir vendu ou fait racheter vos actions et le coût de vos nouvelles actions sera le même que le prix de base rajusté des actions qui ont été échangées. Toutefois, un échange effectué dans toute autre situation (comme un échange d'actions d'une catégorie de la Société contre des titres d'un fonds RBC) sera considéré comme une disposition des actions échangées et une acquisition des nouveaux titres. Ainsi, dans le cadre d'un tel échange, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital et le prix de base rajusté de votre placement peut changer.

#### Taux de rotation des titres en portefeuille

De façon générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé au cours d'une année, plus il est probable qu'un actionnaire reçoive un dividende sur des gains en capital. S'il est réinvesti, le montant du dividende s'ajoutera au prix de base rajusté des actions de l'actionnaire aux fins de l'impôt. Il n'existe pas de lien particulier entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds. Toutefois, un taux de rotation élevé pour un fonds fera augmenter les frais d'opérations, lesquels constituent des frais à la charge du fonds.

## Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet aussi de demander la nullité d'un contrat d'achat d'actions et un remboursement si vous ne recevez pas notre prospectus simplifié, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

## Termes et expressions utilisés dans le présent prospectus simplifié

Nous avons rédigé le présent prospectus simplifié en langage clair afin de vous aider à comprendre le fonctionnement de nos fonds communs de placement. Étant donné que les expressions financières peuvent parfois être complexes, nous vous donnons ci-dessous une définition plus complète de certaines d'entre elles. Si, après avoir lu le présent glossaire, vous avez des questions, n'hésitez pas à téléphoner au numéro figurant à la dernière page du présent prospectus simplifié ou à vous adresser à votre courtier.

### Actions

Les actions sont émises par une société d'investissement à capital variable et représentent votre placement dans le fonds constitué par cette catégorie d'actions. Lorsque vous investissez dans une catégorie d'actions, vous souscrivez des actions ou des fractions d'actions du fonds qui constitue cette catégorie.

### Actions

Titres représentant une participation dans le capital social d'une société qui donnent à leur propriétaire certains droits prescrits. Les porteurs d'actions privilégiées ont généralement priorité sur les porteurs d'actions ordinaires lorsqu'une société verse des dividendes ou liquide son actif.

### Billet

Titre d'emprunt obligeant l'émetteur à verser une somme d'argent précise, sur demande ou à une date ultérieure prédéterminée, avec ou sans intérêts.

### Bon de souscription coté en bourse

Donne à son propriétaire le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres à un prix spécifié d'avance dans un délai prescrit. Les bons de souscription cotés en bourse sont, comme leur nom l'indique, négociés dans le public.

### Bons du Trésor

Titres d'emprunt à court terme émis ou garantis par les gouvernements fédéral, provinciaux ou autres. Les bons du Trésor sont émis à escompte et ne portent pas intérêt. Le rendement sur un bon du Trésor correspond à la différence entre le prix que vous payez et sa valeur nominale.

### Capitalisation boursière

Nombre d'actions en circulation d'une société multiplié par le cours de l'action.

### Certificats américains représentatifs d'actions étrangères

Certificats libellés en dollars américains représentant la propriété d'actions d'une société étrangère. Les actions sont détenues par une banque, qui émet les certificats américains représentatifs d'actions étrangères et confirme qu'elle détient les actions sous-jacentes. Les certificats américains représentatifs d'actions étrangères permettent aux épargnants d'acquérir et de négocier en dollars américains des titres libellés dans une autre monnaie.

### Contrat à terme de gré à gré

Engagement pris le jour même d'acheter ou de vendre une monnaie, une marchandise ou un titre à une date ultérieure déterminée et à un prix spécifié d'avance. Les modalités du contrat sont fixées au moment où l'engagement est pris. Les contrats à terme de gré à gré sont négociés par l'entremise d'un réseau informatique ou téléphonique hors bourse. Se reporter également à la définition de l'expression « Négociation hors bourse ».

### Contrat à terme standardisé

Semblable à un contrat à terme de gré à gré sauf qu'il comporte des conditions standard et qu'il n'est négocié que sur un marché à terme, et non sur le marché hors bourse.

### Couverture

Stratégie utilisée pour compenser ou réduire le risque relié à un ou plusieurs placements. Par exemple, si un fonds achète des placements évalués en dollars américains, il peut ensuite conclure une entente afin de protéger ou « couvrir » la valeur du placement contre les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

### Débeture

Obligation qui n'est pas garantie par un gage de biens mais qui s'appuie uniquement sur le crédit général de l'émetteur.

### Effet de commerce

Titre d'emprunt à court terme émis par des banques, des sociétés ou d'autres emprunteurs. L'émetteur s'engage à verser au porteur un certain montant, avec intérêts, à une date ultérieure prédéterminée. L'effet de commerce n'est généralement pas garanti par des actifs et est habituellement offert à des taux d'intérêt variant selon la durée jusqu'à l'échéance.

### Effet de commerce adossé à des actifs

Titre d'emprunt à court terme émis par une fiducie ou une entité à but précis qui, à son tour, achète différents actifs qui produisent un revenu, comme une créance d'exploitation, un prêt à l'achat d'une automobile, un prêt garanti par la valeur d'une propriété et un prêt hypothécaire. La fiducie (aussi appelée une entité intermédiaire) finance l'achat des différents actifs par l'émission d'effets de commerce.

**Fonds indiciels**

Constituent un type de placement différent des fonds à gestion active. En effet, ces fonds suivent une stratégie de placement passive selon laquelle les titres du portefeuille sont choisis d'après leur représentation dans un indice donné. L'objectif de ce genre de placement consiste à procurer un rendement semblable à celui de l'indice choisi. Tout comme les autres fonds communs de placement, les fonds indiciels sont des placements liquides, et les titres qu'ils détiennent sont répartis entre divers secteurs d'activité. Les fonds indiciels comportent souvent des frais moins élevés, étant donné que les titres ne sont presque jamais choisis individuellement, ce qui élimine la nécessité de mener des recherches coûteuses. Les coûts d'opérations sont aussi réduits au minimum du fait qu'en règle générale les fonds changent les titres qu'ils détiennent uniquement quand il y a un changement dans la composition de l'indice pertinent. En conséquence, le taux de rotation des titres en portefeuille est moins élevé, ce qui peut donner lieu à des conséquences fiscales plus avantageuses pour les fonds.

**Indexation**

L'indexation est une méthode de placement convenant aux épargnants qui cherchent à reproduire le niveau de risque et de rendement d'un indice boursier donné. L'indexation est une stratégie de placement passive dans le cadre de laquelle les titres sont choisis en fonction de leur représentation dans un indice de titres donné. L'objectif de l'indexation est de procurer un rendement semblable à celui de l'indice choisi.

**Indice**

Moyen de mesurer, dans le cas de certains indices, les hausses et les baisses de biens et de services de consommation clés et, dans le cas d'autres indices, les fluctuations de valeur des actions et des obligations.

**Instruments dérivés**

Instruments financiers dont la valeur est « dérivée » du rendement d'un actif, d'un indice ou d'un autre placement sous-jacent.

**Levier**

Le fait d'utiliser de l'argent emprunté pour financer un placement. L'effet de levier amplifie le gain ou la perte d'un épargnant, qui est mesuré en fonction de la portion du placement qui n'a pas été empruntée et non en fonction de l'investissement total. Par exemple, si vous empruntez 500 \$ pour faire un placement de 1 000 \$ et que la valeur du placement s'accroît de 100 \$, votre gain sera de 20 pour cent (100 \$ de gain sur les 500 \$ non empruntés) et non de 10 pour cent. De même, si la valeur du placement diminue de 100 \$, votre perte sera de 20 pour cent.

**Liquidité**

Un placement « liquide » est un placement qui peut être acheté et vendu sur un marché public. La liquidité signifie également la possibilité de convertir facilement un placement en espèces à un prix raisonnable.

**Mise en pension de titres**

Une mise en pension de titres s'apparente à un prêt à court terme. Elle a lieu lorsqu'une partie achète un titre d'une partie à un certain prix et s'engage à le revendre plus tard à la même partie à un prix plus élevé. La différence entre le prix plus élevé et le prix initial équivaut à des paiements d'intérêt sur un prêt.

**Moyenne capitalisation**

Fait référence à la capitalisation du marché. Les sociétés à moyenne capitalisation ont une valeur marchande totale se situant dans la médiane des sociétés inscrites à une bourse donnée. Aux États-Unis, la valeur des actions de sociétés à moyenne capitalisation sur le marché se situe entre 1 milliard de dollars américains et 10 milliards de dollars américains.

**Négociation hors bourse**

Cette expression désigne la négociation d'actions ou d'options au moyen d'un réseau informatique ou téléphonique plutôt que par l'entremise d'une bourse reconnue.

**Notice annuelle**

Document déposé par les fonds auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui fournit des renseignements complémentaires sur les fonds.

**Obligation**

Titre d'emprunt à long terme émis ou garanti par un gouvernement ou une entreprise. L'émetteur s'engage à verser au porteur un certain montant d'intérêts et à rembourser le capital à l'échéance de l'obligation. La propriété des obligations peut être cédée à une autre personne. À ne pas confondre avec les obligations d'épargne du Canada qui, en général, ne peuvent être détenues et encaissées que par l'acheteur initial.

**Option ou option sur contrat à terme**

Donne à son propriétaire le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un contrat à terme standardisé dans un délai prescrit, à un prix spécifié d'avance. Comme leur nom l'indique, les options d'achat donnent le droit d'acheter, tandis que les options de vente donnent le droit de vendre. L'acheteur de l'option verse une prime au vendeur. Les options peuvent être négociées sur une bourse reconnue ou sur le marché hors bourse.

**Part indicielle**

Titre d'une entité à vocation particulière qui détient des titres inclus dans un indice boursier à large diffusion, essentiellement selon la même répartition que celle de l'indice.

**Prix de base rajusté**

En termes généraux, prix total payé pour toutes les actions d'une série d'un fonds détenues dans votre compte, y compris les distributions réinvesties. Le prix de base rajusté par action d'une série correspond au prix moyen pondéré payé par action de cette série.

**Ratio des frais de gestion (RFG)**

Le ratio des frais de gestion correspond au total des frais qu'un fonds paye au cours d'une année donnée divisé par la moyenne de l'actif du fonds au cours de cette année.

**Remboursement de capital**

Un remboursement de capital survient lorsqu'un fonds verse un montant aux actionnaires qui fait partie du capital-actions du fonds plutôt que de constituer un dividende versé sur des sommes reçues par le fonds. Cette mesure permet à un fonds de verser un montant fixe de distributions chaque année qui pourrait se composer, en partie, de dividendes et, en partie, d'un remoursement de capital. Le principal avantage des distributions sous forme de remboursement de capital réside dans le fait qu'elles ne sont pas imposables dès leur réception. Elles sont donc différentes des autres types de distribution comme les dividendes.

**Société à petite capitalisation**

Société à petite capitalisation boursière ou société dont la capitalisation boursière est petite par rapport à celle d'autres sociétés.

**Swaps**

Contrats négociés entre des parties ayant convenu d'échanger des paiements établis d'après le rendement de placements différents. Parmi les types de swaps les plus courants, on retrouve le swap de taux d'intérêt. La partie A convient de payer à la partie B un montant établi d'après un taux d'intérêt fixé d'avance. En contrepartie, la partie B convient de payer à la partie A un montant variable établi d'après un taux de référence comme celui des acceptations bancaires ou du TIOL.

**Taux de rotation des titres en portefeuille**

Le taux de rotation des titres en portefeuille est établi selon la valeur la plus faible entre les titres achetés et le produit de la vente divisée par la moyenne de la valeur des titres en portefeuille sur le marché pour la période, excluant les titres à court terme.

**Taux interbancaire offert à Londres (TIOL)**

Taux d'intérêt convenu entre les banques pour les dépôts libellés en dollars américains et largement reconnu comme indicateur des taux d'intérêt internationaux. Ce taux peut être donné sous forme de taux mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Le TIOL permet aux investisseurs d'apparier leur coût de crédit à leur coût de financement et sert souvent d'indice de base pour l'établissement des taux de certains instruments financiers à taux variable, dont les taux hypothécaires variables.

**Titre assimilable à un titre d'emprunt**

Obligation de rembourser l'argent emprunté. Le montant à rembourser dépend du cours du marché, de la valeur d'un indice ou d'un indicateur économique comme la variation des taux d'intérêt et de change.

**Titre de capitaux propres**

Lorsque vous achetez des actions d'une société, vous faites l'acquisition de droits de « participation » ou de propriété dans la société en question. Les actions sont parfois appelées « titres de capitaux propres ».

**Titre d'emprunt**

Obligation de rembourser l'argent emprunté dans un certain délai, avec ou sans intérêts. Les obligations, les débentures, les effets de commerce, les effets de commerce adossés à des actifs, les billets et les bons du Trésor constituent des titres d'emprunt.

**Titre d'emprunt assorti d'une sûreté**

Titre structuré adossé à des flux de trésorerie et/ou à la valeur marchande d'un portefeuille diversifié d'actif (la « sûreté »). La sûreté se compose principalement de titres d'emprunt en espèces et d'instruments dérivés de crédit. Les titres d'emprunt assortis d'une sûreté permettent aux épargnants d'accéder à un portefeuille diversifié et géré d'actif dans le cadre d'un seul placement pouvant offrir un rendement accru.

**Titres**

Placements ou instruments financiers comme des actions, des titres d'emprunt, des parts d'un fonds sous-jacent et des instruments dérivés.

**Titres du marché monétaire**

Titres d'emprunt à court terme comme des bons du Trésor, des effets de commerce et des acceptations bancaires.

**Valeur par action**

Valeur globale de l'actif d'un fonds attribuable à une série, moins le passif attribuable à cette série, divisée par le nombre d'actions en circulation de cette série.

Les Fonds catégorie de société RBC sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés.

® / MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. Utilisée(s) sous licence.

© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2011.

## Fonds catégorie de société RBC

Des renseignements supplémentaires sur les fonds figurent dans leur notice annuelle, l'aperçu des fonds, les rapports de la direction sur leur rendement et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, appelez-nous sans frais au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais), écrivez-nous par courriel à [fonds.investissements@rbc.com](mailto:fonds.investissements@rbc.com) (en français) ou [funds.investments@rbc.com](mailto:funds.investments@rbc.com) (en anglais) ou adressez-vous à votre courtier.

Vous pouvez également obtenir un exemplaire du présent prospectus simplifié, de la notice annuelle, de l'aperçu des fonds, des rapports de la direction sur le rendement des fonds et des états financiers sur le site Web de RBC GMA à [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements portant sur les fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

155, rue Wellington Ouest

Bureau 2200

Toronto (Ontario)

M5V 3K7

Service à la clientèle : 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou 1 800 463-FUND (3863) (en anglais)

Services aux courtiers : 1 800 662-0652



RBC Gestion  
mondiale d'actifs